



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 MARS 2022

Présent-e-s :

M. Philippe ROCHETIN, Président

M. Sylvain DUPRAZ, Vice-président

Mme Alexandra SAAS, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Marion LOGEAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Jérémy DUCREST, Cédric EPENNOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Christophe REVERSY, Marco SOLARI, Denis THORIMBERT et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusée-e-s :

Mme Barbara SOULIER

M. Roberto DI GIORGIO

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR (modifié) :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2022**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Rapports des commissions**
 - a) **Environnement et infrastructures du 21 février**
 - b) **Sociale et enfance du 24 février**
 - c) **Sécurité du 28 février**
 - d) **Sports du 3 mars**
 - e) **Aménagement et nouveaux quartiers du 7 mars**

- f) Commissions réunies du 7 mars
Finances du 10 mars

Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- D) 59-2022 R : Crédit d'engagement de CHF 1'650'000.- en vue de réaliser un mandat d'études parallèles pour les équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates**
- b) **D 62-2022 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 82'000.- pour la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont à Plan-les-Ouates**
- c) **D 63-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la mise en oeuvre d'un plan de site pour le village de Saconnex-d'Arve Dessus**
- d) **D 64-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 1'200'000.- pour l'acquisition de la part de copropriété de 50% de la parcelle N° 3'269 sise route des Chevaliers-de-Malte 60 à Saconnex-d'Arve Dessous**
- e) **D 65-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour l'étude en vue de la rénovation et la transformation de l'habitation sise sur la parcelle N° 3269 à la route des Chevaliers-de-Malte 60 à Saconnex-d'Arve Dessous**
6. **Désignation d'un membre du Conseil municipal et d'un suppléant pour le jury du Mandat d'Etudes Parallèles de la pièce D aux Cherpines**

Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) **M 19-2021 R : Pour rendre possible un accès à la fibre optique à tous les habitant(e)s et travailleurs(es) de la commune de Plan-les-Ouates**
- M) 20-2021 R : Pour la création d'une place de village**
- c) **M 23-2022 R : Le cheval de trait : le moteur pour un transport écologique des déchets et la fauche des parcs**
- d) **M 24-2022 P : Aide pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine**

Questions

9. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Philippe Rochetin, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il excuse les absences de Mme Soulier et de M. Di Giorgio, puis annonce qu'une motion intitulée '*Aide pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine*' a été déposée par le groupe PLR de Plan-les-Ouates. Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le fait de porter cette motion à l'ordre du jour de cette séance.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de porter cette motion M 24-2022 P à l'ordre du jour de cette séance. Cet objet sera traité sous le point 7. A.

Le Président informe également qu'il est proposé de modifier l'ordre du jour en passant le point 4. *Désignation d'un membre du Conseil municipal et d'un suppléant pour le jury du Mandat d'Etudes Parallèles de la pièce D aux Cherpines*, en point 6., à savoir après le traitement de la délibération y relative.

Cette proposition ne rencontrant pas d'opposition, le point 4. sera donc traité en point 6.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2022 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 21 voix pour et 1 abstention, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 24 mars 2022 et s'achèvera le 2 mai 2022.

2.2 Tournoi de l'Ascension – 26 mai 2022

Le Président annonce que le 26 mai 2022, à 15H00, aura lieu le Tournoi de l'Ascension organisé par le FC Plan-les-Ouates. Un match de gala contre Les Schtroumpfs est prévu. Il demande s'il y a un intérêt de la part des membres du Conseil municipal à former une équipe pour affronter ces derniers.

M. Magnin le remercie pour la proposition. Il confirme qu'effectivement, comme chaque année, le FC Plan-les-Ouates a sollicité les conseillers municipaux pour venir sur le terrain. Il n'est pas nécessaire de savoir jouer au football. Il s'agit de représenter les autorités. Il encourage donc les conseillers-ères municipaux-pales à venir jouer, quel que soit leur niveau au football.

Le Président informe qu'ils trouveront, à l'issue de cette séance, une feuille leur permettant de s'y inscrire.

2.3 Courrier reçu

Le Président annonce que le Conseil municipal a reçu un courrier concernant la motion relative aux chevaux de trait. Ce courrier leur étant arrivé un peu tardivement, il sera traité lors du prochain Bureau du Conseil municipal, en fonction de la décision qui sera prise au sujet de cette motion.

2.4 Vote d'intention sur les suppléances au sein du Conseil municipal

Le Président rappelle que le Bureau du Conseil municipal a demandé aux différents groupes leur avis sur un vote d'intention concernant les suppléances au sein du Conseil municipal. Il demande s'ils ont pu traiter ceci au sein de leurs caucus respectifs. Sachant qu'ils ont la possibilité de proposer cette suppléance, il explique qu'il s'agit d'un simple vote d'intention, afin de savoir s'ils sont intéressés à aller dans ce sens-là encore dans le cadre de cette

législature.

Mme Rüegger rappelle qu'un toilettage du règlement est prévu. Pour ce faire, le Bureau se réunira au mois de mai et au mois de juin 2022 avec le Secrétaire général. Différents points seront donc traités et elle peine à comprendre pourquoi ils devraient discuter maintenant de ce vote d'intention. Elle propose d'inclure ce sujet comme proposition, dans le cadre de ce toilettage.

Le Président lui rappelle que le Bureau avait décidé de demander ce vote d'intention lors de ce Conseil municipal, raison pour laquelle il fait cette demande ce soir. Il demande aux conseillers municipaux qui souhaite de cela se fasse dès à présent, de lever la main. Ceux-ci étant majoritaires, ce sujet sera traité à ce stade de la législature.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1 Match international de rugby Suisse-Belgique

Mme Monbaron annonce que s'est déroulé aux Cherpines, le week-end dernier, un match international de rugby opposant la Suisse à la Belgique. Si les femmes ont malheureusement perdu, les hommes ont, quant à eux, gagné. Ce fut de beaux matchs, avec une belle participation du public, n'ayant suscité que des réactions positives de la part de Swiss rugby et de tous les officiels qui étaient présents. Que ce soit par rapport aux terrains ou aux infrastructures que Plan-les-Ouates met à disposition.

3.2 Incivilités

Mme Monbaron informe que pour le mois de février 2022, ont été recensés : deux tags et quatre cambriolages, dont trois appartements et une cave.

3.3 Contrat Local de Sécurité (CLS)

Mme Monbaron annonce que deux contrôles ont été effectués en février 2022, dans le cadre du Contrat Local de Sécurité. A savoir, un contrôle-radar sur la route de Base lors duquel, sur 549 véhicules contrôlés, il y a eu 11 infractions, 3 interceptions et 1 délit. Et un contrôle de circulation sur la route de Saint-Julien, dans le cadre duquel une quinzaine d'automobilistes et de motocyclistes ont été contrôlés. Résultats : 1 amende d'ordre pour une ligne de sécurité et des pneus, 2 fiches techniques pour des pneus usés et des feux de croisement défectueux et 1 contravention pour un contrôle technique.

3.4 Interpellation à la place des Aviateurs

Mme Monbaron informe que des personnes au comportement suspect ont été contrôlées à la place des Aviateurs. Les agents ont été appelés sur place et il s'est avéré que l'un des individus contrôlés faisait l'objet d'un mandat d'arrêt. Il a donc été acheminé au poste de Lancy-Onex pour la suite de la procédure.

3.5 Effraction au Bureau de change à la route de Saint-Julien

Mme Monbaron informe qu'une effraction a eu lieu au Bureau de change situé sur la route de Saint-Julien, à Plan-les-Ouates. La police cantonale et les polices municipales de plusieurs communes ont participé aux recherches des auteurs, avec évidemment toutes les précautions d'usage au vu des moyens dont disposent les agents de police municipale.

3.6 Tags à caractère raciste et politique

Mme Monbaron annonce que de nouveaux tags à caractère raciste et politique ont été relevés sur la Promenade tordue. Contact a été rapidement pris avec le propriétaire pour que ceux-ci soient effacés au plus vite, ce qui a d'ores et déjà été fait.

3.7 Voiture suspecte

Mme Monbaron informe que lors d'une patrouille, la police municipale a remarqué la présence d'une voiture mal stationnée, avec une portière ouverte. Il s'est avéré qu'une personne endormie était installée sur le siège du conducteur. La police a pu l'identifier et prévenir une de ses connaissances qui est venue la récupérer. Cette personne n'avait pas du tout conduit et s'était simplement endormie dans sa voiture.

3.8 Image directrice Grand projet de Perly

Mme Monbaron annonce qu'une image directrice est en train d'être réalisée pour Perly. En effet, le Canton a récemment relancé le Grand projet de Perly, lequel comprend, en réalité, des terrains se trouvant sur les communes de Perly, Bardonnex et Plan-les-Ouates pour une seule parcelle. Il s'agit du secteur situé entre l'autoroute et le centre de Perly où passera prochainement la future route d'évitement de Perly, liée au projet du tram. Le devenir de cette parcelle située sur Plan-les-Ouates est suivi de près car elle devait initialement servir à délocaliser les entreprises qui se trouvent aux Cherpines, afin de faciliter le développement du quartier. Ils n'ont donc pas perdu espoir qu'elle puisse effectivement les aider pour certains transferts, mais ils vont suivre ceci attentivement pour vérifier également les conséquences éventuelles en matière de mobilité puisque sont prévus, à cet endroit, des nouveaux logements, ainsi que des emplois.

3.9 Etat des lieux des motions

M. Rodriguez fait un état des lieux des différentes motions déposées par ce Conseil municipal, tant durant la législature 2015-2020, que 2020-2025, afin de les informer de l'état d'avancement de ces différentes motions. Il entamera par les motions concernant la commission Environnement et infrastructures, information qui a déjà été donnée lors de la dernière séance de cette commission :

- M 08-2017 *Pour que la Commune introduise des plantes comestibles à ses décorations florales* : il explique que l'introduction de ces plantes comestibles avait déjà débuté en 2017 et que cela va se poursuivre à l'avenir.
- M 10-2017 *Pour l'étude d'une solution de mobilité autonome autour de la Ziplo* : cette motion était principalement sous le pilotage de M. Magnin. Il y a eu des discussions, mais tout le projet s'était arrêté. Aujourd'hui, des discussions sont en cours pour redémarrer ce projet.
- M 12-2017 *Pour une station de mesure de la qualité de l'air à Plan-les-Ouates et un panneau d'information public en temps réel* : des avancées sont en cours avec la Direction du SABRA (Service de l'Air, du Bruit et des Rayonnements non ionisants), avec la possibilité d'utiliser une station mobile qui pourrait être installée dans l'une des rues ou routes de la Commune. Un rendez-vous a eu lieu avec le SABRA, durant la semaine du 21 mars 2022, afin d'identifier les meilleurs lieux pour cette station qui pourrait rester pendant une année.
- M 14-2018 *Pour aider les ménages à entretenir leur maison au naturel* : toute une série d'ateliers et de conférences étaient prévus, lesquels ont malheureusement dû être suspendus

en raison de la situation pandémique de ces deux dernières années. Ils vont donc être relancés.

- M 18-2019 *Pour une « Maison du développement durable » à Plan-les-Ouates* : cette motion entre dans le cadre de la programmation des 5 % aux Cherpines. Il s'agit donc d'une motion menée tant pas le SASJ (Service de l'Action Sociale et de la Jeunesse), le SEE (Service des Espaces Verts), que par le SCA (Service Construction et Aménagement).
- M 19-2019 *Pour un éclairage nocturne moderne, efficient et optimal à Plan-les-Ouates* : l'ancien délégué à l'énergie avait déjà procédé à certains réglages quant à l'intensité lumineuse sur certains endroits de la Commune et le nouveau délégué reprend la suite en ajoutant à cette motion, la récente motion que le Conseil municipal avait votée il y a quelques mois, concernant également la luminosité.
- M 22-2019 *Plan climat communal : il y a urgence à agir !* : la stratégie climat communale est en cours de définition ; une première séance a eu lieu avec un mandataire et le Conseil administratif est en train de regarder pour la suite à donner à cette motion.
- M 26-2020 *Pour des rénovations de bâtiments à Plan-les-Ouates* : Cette motion est traitée dans le cadre du plan décennal pour la rénovation de l'ensemble de leurs bâtiments, tant du patrimoine administratif que du patrimoine financier.
- M 30-2020 *Pour la transformation de certaines zones 30 en tronçons limités à 30km/h* : cette motion a été transformée en postulat lors de la dernière législature. Une réponse va leur être apportée d'ici quelques semaines. Des comptages sont actuellement en cours pour évaluer les différentes zones 30. Il s'agit d'avoir une vue d'ensemble, y compris avec les rues cantonales à 30 km/h, selon la stratégie du Canton. Cette dernière stratégie cantonale vise principalement, non pas la vitesse, mais la réduction du nombre.

Concernant les motions déposées dans le cadre de l'actuelle législature :

- M 05-2021 *Relative à l'étude d'une prévision de l'arborisation du futur quartier des Cherpines à Plan-les-Ouates* : la Commune a déjà réalisé, dans le cadre de la D 196-2020 R : *Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour un concept de développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates – Etape 1.*, un inventaire de la qualité sur l'ensemble de son territoire et des lieux disponibles pour de l'arborisation et notamment aux Cherpines, sans oublier le recensement qui a été réalisé par le SCA. Le successeur de M. Lazzarelli reprend cette expertise sur les pépinières urbaines et le traitement de cette motion.
- M 07-2021 *Pour promouvoir les potagers urbains dans les quartiers de la Commune* : il y a d'une part la question du déplacement du potager (qui est en cours), mais également un projet qui est conduit conjointement par le SEE et le Service culturel au niveau de La Julienne. De plus, un projet de potager urbain est également en cours au niveau du quartier du Pré-du-Camp.
- M 11-2021 *Pour des préaux d'école verts et vivants* : le SEE reprend le traitement de cette motion, fort des compétences acquises par son Chef de Service lors d'une expérience pilote menée au Cycle des Coudriers. Ceci viendra ultérieurement devant le Conseil municipal.
- M 12-2021 *Pour un plan d'entretien durable des rues et des chemins communaux* : cette motion est intégrée dans la planification quinquennale relative à la mise en état des chemins de la Commune.
- M 15-2021 *Pour une limitation de la pollution lumineuse à Plan-les-Ouates afin de favoriser la santé des habitant-e-s et restreindre ainsi son impact sur l'environnement* : cette motion est mise en relation avec la motion qui avait été votée en 2017 ou en 2018 concernant la pollution lumineuse.
- M 17-2021 *Pour que les enseignes de la grande distribution et les commerces qui viendront*

s'installer à Plan-les-Ouates reprennent leurs déchets et emballages dans leurs points de vente : cette motion n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie, ce qui va être le cas à partir de maintenant.

A l'issue de cet inventaire, **M. Rodriguez** précise que lors de la prochaine séance du Conseil municipal, deux réponses de rapports leur seront transmises concernant la M 13-2018 *Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates*, ainsi que pour la M 24-2019 *Innovons en matière de collecte des déchets dans l'écoquartier des Cherpines*.

Concernant les motions traitées dans le cadre de la commission Finances :

- M 06-2021 *Pour favoriser et développer un écosystème local à Plan-les-Ouates* : cette motion est pilotée par M. Magnin qui leur expliquera son avancée ultérieurement.
- M 14-2021 *Pour la création d'un fonds à destination de l'économie et des activités des acteurs locaux de Plan-les-Ouates* : cette motion reviendra très prochainement auprès de la commission des finances pour un partage d'expérience.

3.10 Travaux sur l'esplanade du chemin de Vers 8

M. Rodriguez informe que les travaux sur l'esplanade du chemin de Vers 8 ont démarré par le démantèlement des pavés. Ceux-ci seront suivis par les travaux en lien avec les dalles. Tout est mis en place pour tenter de réduire au maximum les nuisances pour les riverains et assurer la sécurité des usagers. Certaines mesures correctives de chantier ont déjà eu lieu durant la première semaine, mais il est vrai qu'ils se trouvent dans un environnement assez fermé et assez complexe dans lequel il est difficile de garantir à 100 % la réduction des nuisances en lien avec ce chantier.

3.11 Station de vélos en libre-service au Sapay

M. Rodriguez annonce qu'une station de vélos en libre-service à vu le jour au Sapay.

Aide humanitaire d'urgence pour l'Ukraine

M. Magnin informe que le Conseil administratif a décidé de verser CHF 15'000.- à la Chaîne du Bonheur. Il a également décidé de rentrer en matière pour quelques milliers de francs sur des demandes qui leur ont été faites concernant des convois en partance pour l'Ukraine, avec du matériel de premier secours. Demandes dont ils ont pu s'assurer du sérieux et du bienfondé. D'autre part, la Commune a pris contact avec certains promoteurs de la zone industrielle, afin de savoir s'il existe des possibilités de mise à disposition des plateaux non loués en faveur de l'Hospice général dans le cas d'accueil massif d'ukrainiens dans la région. La Commune est bien évidemment en contact avec le Canton qui la sollicite pour cet accueil par le biais de l'AMIG (Aide aux migrants), de l'Hospice Général, qui coordonne le tout. La meilleure preuve est d'ailleurs ce qu'il s'est passé à la paroisse Sainte-Clotilde qui a arrêté la collecte, cette action ayant été reprise par l'Hospice Général. La Commune est donc en contact étroit avec ce dernier et suit le protocole qui avait été mis en place en 2016 lors de la crise syrienne et de la crise érythréenne, sans aucune différence, puisque les migrants qui viennent de Syrie ou d'Erythrée ou qui viennent d'Ukraine ont exactement le même statut. La Commune a également pris contact avec les Directions des écoles et avec les crèches, afin de préparer des dispositifs et demander de l'aide le cas échéant. Si le DIP a la responsabilité au niveau des écoles, la Commune regarde tout de même quelles seraient les possibilités pour le cas où il manquerait des classes. Quant aux crèches, elles sont occupées à 95 % et la difficulté est justement d'insérer des personnes qui viennent de l'étranger par rapport aux personnes qui demandent une place depuis longtemps. Même si la situation est bonne à Plan-les-Ouates, ce n'est pas facile et la Commune doit discuter de cela avec les directions des crèches. En termes d'information, ils vont bousculer un peu le journal Ouverture, lequel est à bout touchant, pour y faire paraître des informations à ce sujet. Ils regardent également pour communiquer via la

Newsletter qui paraît électroniquement chaque mois, le site internet de la Commune et par le biais du site internet <https://solidariteukraine.ch> mis sur pied par l'Hospice Général et qui regroupe toutes les demandes, les volontés et les bénévoles sur le Canton de Genève. Il informe qu'il y a d'ores et déjà des personnes réfugiées, enfants et parents, sur le territoire de la Commune. Concernant la solidarité citoyenne, si des personnes souhaitent aider, cela peut se faire par le biais de l'Action sociale de la Commune, qui transmettra à l'Hospice Général.

3.13 Séance d'information pour les associations dans le cadre du projet des 5 % au Rolliet

M. Magnin annonce qu'une séance d'information aura lieu le 28 mars 2022, pour les associations qui ont été retenues dans le cadre du projet des 5 % au Rolliet. Un état de situation va être fait et la Chambre de l'économie sociale et solidaire sera également présente, puisqu'elle a analysé un certain nombre de dossiers.

3.14 Semaine contre le racisme

M. Magnin informe que la semaine contre le racisme commence la semaine prochaine sur Plan-les-Ouates et sur tout le Canton, avec deux spectacles en lien et en partenariat avec TemPL'Oz Arts, à La Julienne.

3.15 Parcours d'accueil - 2 avril 2022

M. Magnin annonce qu'un nouveau parcours d'accueil aura lieu le 2 avril 2022, avec les nouveaux habitants. Ce sont plus de 200 courriers qui ont été adressés dans cette période relativement courte, sachant qu'un parcours d'accueil a déjà eu lieu il y a peu.

3.16 Lancement du contrat de quartier intercommunal – 7 avril 2022

M. Magnin informe que le lancement du contrat de quartier intercommunal aura lieu le 7 avril 2022, dans la région de la Chapelle-Les Sciers. Il s'agit du premier contrat de quartier intercommunal de Suisse et ils se réjouissent de cette collaboration intercommunale avec Lancy.

3.17 Projet de prévention sur la e-mobilité

M. Magnin annonce qu'il existe un nouveau projet de prévention en lien et en partenariat avec le SASJ et la police municipale, concernant la e-mobilité et plus particulièrement les trottinettes, puisqu'ils assistent à une augmentation des risques et des problématiques en lien avec ces trottinettes électriques sur leur territoire.

3.18 Déménagement de La Villa

M. Magnin informe que le déménagement de La Villa se précise. Le bail a été signé et ils vont pouvoir déménager les start-up d'associations Jeunesse un peu plus loin, près de l'école Aimée-Stitelmann, dans la villa mise à disposition contre location par l'Etat de Genève.

3.19 Permanence sociale

M. Magnin annonce que la Permanence sociale et insertion professionnelle a commencé son activité à l'Arcade des Sciers, notamment en ouvrant une permanence tous les mercredis de 14H00 à 18H00. Le Service de l'action sociale est donc présent sur le territoire de La Chapelle-Les Sciers.

3.20 Spectacle *Haviva*

M. Magnin informe que le spectacle *Haviva*, création du collectif Puck qui se trouve sur Plan-les-Ouates, a rencontré un énorme succès, accueillant 1'600 personnes sur le total des représentations et ce, à satisfaction de toutes et tous. Les retours ont, en effet, été très bons.

3.21 Made In Antigél *'Welcome to Zombieland'*

M. Magnin annonce que le festival Antigél a fait un Made In intitulé *'Welcome to Zombieland'*, à l'Espace Tourbillon.

3.22 Spectacle ‘Pas touche la mouche’ en collaboration avec Couleurs d’enfance ! et Groove N’Move

M. Magnin informe qu’une collaboration avec Couleurs d’enfance ! et Groove N’Move a eu lieu sur un spectacle intitulé ‘Pas touche à la mouche’. Ces collaborations permettent d’attirer un public assez large.

3.23 ‘Le Bois Magique’ – La julienne

M. Magnin annonce que ‘Le Bois Magique’ est terminé. Il s’agit d’une installation qui a eu lieu à La julienne pour les tout-petits. Cela a très bien fonctionné puisque ce sont plus de 1'600 visiteurs qui sont venus voir cette installation et profiter de cet espace un peu hors du temps.

3.24 Week-end musical – 26 et 27 mars 2022

M. Magnin informe que le week-end musical aura lieu les 26 et 27 mars 2022.

3.25 Festival du film vert – 1er et 2 avril 2022

M. Magnin annonce que le Festival du film vert se tiendra les 1^{er} et 2 avril 2022. Certains conseillers municipaux sont conviés pour des débats suite à ces projections.

3.26 Service de la petite enfance

M. Magnin informe que dans le cadre de la petite enfance, le personnel peut à nouveau manger avec les enfants et n’a plus besoin de porter de masques pour s’occuper de ceux-ci. Les parents, quant à eux, ne peuvent toujours pas entrer dans les groupes pour voir leurs enfants.

3.27 Réinscription dans les institutions de la petite enfance

M. Magnin annonce que les réinscriptions dans les institutions de la petite enfance ont eu lieu. Les Services sont à présent mobilisés pour la répartition dans les différentes structures.

3.28 Ressources humaines

M. Magnin informe que M. Bertrand Favre a pris ses fonctions ce 1^{er} mars 2022, succédant ainsi à M. François Lazzarelli.

3.29 Cours pour l’utilisation des défibrillateurs

M. Magnin informe que la Mairie a relancé les cours pour l’utilisation des défibrillateurs. Sur une base volontaire, ce sont 38 personnes de l’administration qui se sont inscrites pour suivre ces cours qui permettent de sauver des vies.

3.30 Fonds Covid

M. Magnin annonce que le Fonds Covid a à nouveau été crédité de CHF 200'000.-. Le règlement sera quelque peu revu, afin d’être au plus proche de la situation actuelle. Il faut savoir que l’économie repartait fort avant la guerre entre l’Ukraine et la Russie, mais cette aide est toujours disponible. Notamment et c’est le gros souci actuel, ce sont les fitness et les restaurants qui sont en difficulté.

3.31 Petits déjeuners d’accueil

M. Magnin informe que les petits déjeuners d’accueil sont relancés. Pour le prochain vendredi, 25 entreprises sont déjà inscrites à ce petit déjeuner organisé en collaboration avec

l'Aziplo (Association des Entreprises de la Zone Industrielle de Plan-les-Ouates).

3.32 Réponse à la motion M 06-2021 ‘Pour favoriser et développer un écosystème local à Plan-les-Ouates’

M. Magnin rappelle que cette motion comptait quatre *Invite* :

- * D'étudier un projet qui vise d'une part à faire connaître l'écosystème local et, d'autre part, à le promouvoir par le développement d'actions visant l'intensification des échanges de proximité.
- * De dresser une liste exhaustive des actrices et acteurs exerçant une activité économique sur le territoire communal, PME et indépendant.e.s, de leurs compétences et des services proposés.
- * De proposer des actions concrètes afin qu'elles permettent non seulement de faire connaître les commerces et activités de proximité, mais aussi d'encourager l'ensemble des habitant.e.s à soutenir l'économie locale.
- * D'effectuer les actions ci-dessus, dans la mesure du possible, en collaboration avec les associations d'entreprises de la Commune.

Il explique que la Commune a adressé un flyer à toute la population de Plan-les-Ouates, durant le mois de février 2022 et plutôt que de sélectionner les entreprises, ils ont référé au site internet en simplifiant l'accès à celui-ci. Il est à présent possible de trouver très rapidement toutes les entreprises par thématique. Il s'agissait du moyen le plus facile de mettre en relation les habitants et les entreprises et aussi la façon la plus exhaustive d'avoir les renseignements. Cela a donc été fait au mois de février 2022. Concernant les pass ou la possibilité d'obtenir une carte facilitant les achats dans les entreprises, ils sont partis du fait que le Conseil municipal ne voulait pas de bons distribués à la population. Et la Commune n'a pas trouvé de système satisfaisant. C'est-à-dire que tous les systèmes demandent aux entreprises de faire des offres. La Commune devrait payer une entreprise qui demanderait aux entreprises de faire des offres. Or, l'objectif n'est pas de demander à ces dernières de leur faire des réductions. Ils ont donc largement privilégié et c'est une excellente chose, ce Fonds Covid qui permet de verser une somme directe aux entreprises qui en font la demande, sans aucune perte administrative ou d'organisation. D'autant plus que les frais pour ces cartes coûtent relativement cher. Il leur fait grâce de toutes les discussions et de toutes les recherches qu'ils ont effectué sur les autres communes en Romandie pour savoir ce qu'il y est fait, sachant qu'en fine, ils estiment toujours que ce Fonds est la meilleure réponse pour leurs entreprises. Concernant le 2^{ème} *Invite*, qui est de dresser une liste exhaustive des entreprises exerçant une activité lucrative, il informe que cette dernière existe et se trouve sur le site internet, sous <https://www.plan-les-ouates.ch/pages/vivre-a-plan-les-ouates/les-entreprises/liste-des-entreprises>. Et enfin, concernant le 4^{ème} *Invite* qui demandait d'effectuer ces actions en collaboration avec les associations d'entreprises de la Commune, M. Magnin rappelle qu'il n'y en a qu'une de constituée et connue ; il s'agit de l'Aziplo, qui n'est pas directement dans les biens et services, mais avec laquelle la Commune a, bien évidemment, collaboré pour transmettre les informations sur les actions qu'entreprend la Commune et sur le Fonds Covid.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à f)

a) Environnement et infrastructures du 21 février (annexe a)

M. Thorimbert qui, en l'absence du rapporteur, M. Rochetin, a rédigé le rapport de cette séance, donne lecture de celui-ci qui n'appelle aucune remarque.

b) **Sociale et enfance du 24 février** (annexe b)

Mme Saas donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) **Sécurité du 28 février** (annexe c)

Mme De Mitri donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) **Sports du 3 mars** (annexe d)

Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

Aménagement et nouveaux quartiers du 7 mars (annexe e)

Le Président annonce qu'il n'y a pas de rapport.

Commissions réunies du 7 mars

Le Président annonce qu'il n'y a pas de rapport pour cette commission.

Finances du 10 mars (annexe f)

Mme Logean donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. **Projets de délibération**

D) 59-2022 R : Crédit d'engagement de CHF 1'650'000.- en vue de réaliser un mandat d'études parallèles pour les équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 59-2022 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 8 février 2022. Elle a été renvoyée en commission plénière qui, dans sa séance du 7 mars 2022, n'a émis aucun préavis.

Mme Monbaron rappelle qu'elle avait déjà fourni de nombreuses informations lors de la présentation de ce dossier, dans le cadre du dernier Conseil municipal. Elle ne va donc pas se répéter. Il y a eu passablement de discussions au sein de la commission, lesquelles vont certainement être reprises ce soir. Elle reprendra la parole en cours de séance en fonction des débats. D'autre part, elle évoque un débat qui n'arrive pas à ce stade de l'ordre du jour, mais dont ils ont déjà eu l'occasion de parler durant la commission et qui est celui de la composition du jury du MEP (Mandat d'Etudes Parallèles). A ce sujet, si les discussions reviennent sur le nombre de conseillers municipaux qui prennent part à ce jury, elle souhaite réitérer la position du Conseil administratif par rapport à ce point ; à savoir que selon les préconisations qu'ils ont faites concernant les membres du jury, il s'agit effectivement d'élire deux conseillers municipaux ; un qui aura le droit de vote et un qui ne l'aura pas. Ce jury compte déjà près d'une vingtaine de personnes avec les experts et le travail est beaucoup plus compliqué lorsqu'il y a beaucoup de monde, comme ceux qui ont déjà participé à des séances de jury le savent. Donc, si le Conseil municipal pouvait rester, tel que prévu, avec deux représentants, dont un a le droit de vote et l'autre pas, cela faciliterait les débats, sachant que dès lors qu'ils ajoutent un membre du jury non-professionnel, ils se doivent d'ajouter, en parallèle, un professionnel, ce qui augmente d'autant plus le nombre de personnes.

Mme Logean revient sur un point qu'elle n'a pas soulevé pendant la commission plénière ; il s'agit du bassin de 16 mètres qui est prévu à côté du bassin de 50 mètres. Elle explique avoir

discuté avec des gardiens de piscine, lesquels lui ont expliqué qu'un bassin de 16 mètres est une très mauvaise idée car la température de l'eau et le maintien de cette température est extrêmement compliqué. Il est en effet difficile de faire arriver l'eau à température et de la conserver sur la durée. D'autre part, un bassin de 16 mètres est forcément lié au bassin de 50 mètres, ce qui implique que s'il y a des problèmes de PH dans le bassin de 50 mètres, cela se retrouvera également dans le bassin de 16 mètres. Et inversement. S'il devait donc y avoir un problème d'eau, les deux bassins seraient fermés aux écoles, notamment. De plus, un bassin de 16 mètres est en général très peu utilisé. Celui-ci est principalement utilisé pour l'aquagym et l'aquabiking, qui ne sont pas des activités très pratiquées durant la semaine. D'autre part, s'il y a une compétition de natation, de la natation synchronisée ou un match de water-polo, la piscine serait, dès lors, totalement fermée au public. Il serait donc bien d'avoir un bassin de 25 mètres, si possible, afin que le public, le club et peut-être les écoles, puissent utiliser la piscine en même temps.

Comme discuté dans le cadre de la séance commissions réunies, **M. Dupraz** rappelle que son groupe souhaiterait mettre la patinoire olympique, qui est actuellement en priorité 2, en priorité 1. Il demande donc un amendement dans ce sens.

M. Tinguely revient sur la composition du jury. Si cela ne s'est pas fait dans le cadre de cette délibération, il avait tout de même allègrement été discuté en commission du fait que Confignon n'est, à priori, pas représenté dans ce jury. Or, son groupe estime que d'un point de vue institutionnel, ceci est tout de même dommage, même si le Conseil administratif leur rapporte régulièrement qu'il est compliqué de travailler avec eux. Il estime, pour sa part, que le fait que Confignon soit représentée au sein du jury ne peut qu'améliorer le travail qui doit être fait dans ce quartier, qui est un quartier créé sur deux communes. Cela ne pourrait qu'améliorer la communication des informations. Il pense que la Commune devrait s'élever de leurs querelles ou problématiques propres si elle veut vraiment que ce quartier puisse se développer correctement. Il souhaiterait qu'ils réservent un siège à la commune voisine et partenaire avec laquelle Plan-les-Ouates va un peu construire ce quartier.

Mme Monbaron revient sur les propos de Mme Logean à laquelle elle demande ce qu'elle souhaite à la place d'un bassin de 16 mètres.

Mme Logean lui répond qu'elle souhaiterait un bassin de 25 mètres.

Puisqu'ils abordent les choses un peu plus ponctuelles, **Mme Rüegger** elle souhaite mentionner que lors de leurs débats, plusieurs groupes ont évoqué le besoin d'une piscine extérieure. Elle souhaite que cela soit protocolé et dans le cadre du concours, que cela soit mentionné pour étudier la faisabilité d'un bassin extérieur.

M. Seydoux demande ce qu'il en est en termes de procédure, s'ils vont voter sur chacun des points et quel est l'effet contraignant. Parce que tout ce qui est évoqué ici ne touche pas directement la délibération en tant que telle et que c'est pourtant sur celle-ci qu'ils votent. Ils parlent beaucoup de l'exposé des motifs, lequel ne parle pas du jury, de sa composition et autres. Il a donc juste un peu souci de ce que fera le Conseil administratif par rapport à tous ces points et comment ils s'assurent que ces points-là soient bien, in fine, intégrés au mandat.

Mme Monbaron fait remarquer qu'il leur est demandé de voter un montant conséquent, puisqu'il s'agit de CHF 1'650'000.- et que s'ils votent ce montant, il faut effectivement qu'il soit conforme à ce que le Conseil municipal attend en termes de résultats. Donc, effectivement, si ce dernier prend des décisions ce soir, celles-ci seront bien évidemment intégrées dans le montant.

M. Seydoux souhaite, pour sa part, qu'elles soient intégrées sur le document sur lequel ils votent, y compris l'exposé des motifs si cela peut se faire. Cas contraire, ils donneraient un blanc-seing au Conseil administratif.

Mme Monbaron ne se voit, personnellement, pas modifier l'exposé des motifs maintenant. En tout cas, cela ne s'est jamais fait. D'autre part, au vu du calendrier, il serait bien de pouvoir voter cet objet ce soir pour pouvoir tenir les délais prévus. De plus, elle remercie M. Seydoux pour la confiance qu'il leur accorde, sachant que jusqu'à ce jour, celle-ci n'a jamais été trahie. Elle ne voit pas pourquoi, tout d'un coup, ils décideraient de ne plus réaliser de piscine sur le périmètre des Cherpines, par exemple, une fois que les conseillers municipaux auront voté ce projet. Si ces derniers souhaitent voter un bassin de 25 mètres à l'extérieur, celui-ci sera ajouté dans l'exposé des motifs du concours comme ils l'ont toujours fait pour tous les autres concours jusqu'à présent.

M. Seydoux explique que c'est la raison pour laquelle il estime que la présence de conseillers municipaux au sein du jury est importante et qu'à l'heure actuelle, la proposition de n'avoir qu'un membre titulaire qui vote, par rapport à deux administratifs, cela pose des questions de représentativité. Et de représentativité des partis également. Il rappelle qu'il y a eu des propositions de nommer deux titulaires et un suppléant et il estime que du moment que le Conseil municipal vote sur cette délibération, il est important que celui-ci soit bien représenté au sein de ce jury. Il est aussi favorable à l'idée qu'il y ait des représentants de Confignon. Cela fait un nombre conséquent de personnes, soit, mais d'un autre côté, ce sont beaucoup d'expert et peu de politiques. Et en réalité, les conseillers municipaux font des recommandations, ici, qui sont importantes et auxquelles ils souhaitent être attentifs. Et si elles sont validées, il y aura un jury qui, globalement, peut s'asseoir complètement sur ces éléments. Et par rapport à cela, le Conseil municipal ne peut pas faire grand-chose. Pour sa part, une forte représentation du Conseil municipal pour défendre ces éléments-là, qui sont importants, lui semble nécessaire. Raison pour laquelle il propose qu'il y ait au moins deux titulaires qui puissent voter et un suppléant. Cela est important par rapport à la position du Conseil municipal.

Mme Rügger annonce que son groupe soutient l'idée de M. Seydoux.

M. Favre rappelle que cette discussion fait suite à un magistral exposé de leur technicien communal, M. Yann Gaillard. Ils ont enfin bien tous compris ce que donnait cette Pièce D et tout ce que cela comporte. Ils entendent actuellement les modifications souhaitées par le Conseil municipal. Et souhaitables. Il fait remarquer qu'ils sont en train de voter le crédit d'études de CHF 1'650'000.- et qu'ils ont largement compris l'objectif que se verra fixé ce mandataire. Ces éléments vont être portés à sa connaissance et il estime qu'il ne faut pas avoir peur de ce vote. Personnellement, il propose qu'il y ait deux conseillers municipaux et un représentant de Confignon dans le prochain jury qui sera voté dans une délibération plus tardive. Dans le cadre de discussions au sein du groupe PLR, ils ont décidé de ne pas soutenir cette position qu'il avait lui-même évoquée, ici, à chaud, pendant la commission. Ils estiment que ce n'est pas un problème qui va se présenter à ce jury, lorsqu'il va prendre des décisions sur les projets, sur les modifications et autres nouveaux éléments qui seraient inclus dans ce projet de délibération. Il estime qu'il faut aller de l'avant et rappelle que le temps est pressé d'après leur magistrat. Il faut faire confiance car ils travaillent en confiance à Plan-les-Ouates et pour sa part, il soutient cette délibération première de CHF 1'650'000.-, sans regrets.

Le Président rappelle que le mandat d'études est, comme son nom l'indique, une étude. Le crédit d'engagement, quant à lui, viendra par la suite. Et il lui semble tout de même que les personnes titulaires et suppléantes qui siégeront dans ce jury seront les porte-paroles de leur hémicycle. Ils peuvent donc aussi leur faire confiance dans ce sens-là.

M. Solari annonce que le groupe des Verts soutient également la proposition de M. Seydoux. A savoir que pour eux, il semble extrêmement important que deux membres de ce Conseil municipal soient présents au sein du jury, avec un membre suppléant de surcroît et que ces deux membres soient issus de milieux différents, à savoir d'un côté la Culture et de l'autre le sport, car il est important que toutes les sensibilités soient représentées et que le droit de vote soit entier.

Mme Monbaron revient sur la piscine et le bassin extérieur, sujet sur lequel il y a eu peu d'échanges alors qu'en commission, celui-ci a provoqué un débat beaucoup plus nourri. Elle demande à ce que le plan, qui est tout à fait provisoire, soit projeté à l'écran et fait remarquer que le bassin qui est dessiné est un bassin de 50 mètres. Or, s'ils ajoutaient dans l'herbe à côté, un bassin de 25 mètres, les conseillers municipaux peuvent constater l'espace que celui-ci prendrait. C'est justement ce qui leur paraît compliqué. D'une part, parce qu'il y aura vraiment différents publics sur ce périmètre ; ce sera une gestion difficile, un vrai défi pour gérer un seul bassin de 25 mètres en extérieur. Car s'ils réalisent un bassin de 25 mètres, il n'y aura plus la possibilité d'installer une pataugeoire, car cela ne laissera plus d'espace pour poser un linge. Et il faut bien se souvenir qu'il s'agit d'un quartier où il va y avoir passablement de monde puisqu'à terme, ce sont 10'000 habitants qui sont attendus. Il y aura vraiment une mixité des publics, avec des familles, des enfants en bas âge, des adolescents et il leur semble difficile d'offrir un espace extérieur, qui soit convivial et adapté à l'ensemble de ces publics, s'ils ajoutent un bassin de 25 mètres. Elle leur montre ce que le Conseil administratif avait envisagé en extérieur. A savoir, des jeux d'eau, des endroits peu profonds, sachant que le BPA (Bureau de Prévention des Accidents) recommande qu'il n'y ait pas plus de 20 centimètres de profondeur à 1 mètre du bord, sinon il faut des gardiens. Ce sont plutôt des espaces où les gens peuvent se mouiller, peuvent jouer, ce qui permet vraiment à tous les publics d'en profiter. A savoir que de toute façon, dans un bassin de 25 mètres en extérieur, les gens ne peuvent pas nager. En effet, il y aura tellement de monde dans ce bassin qu'il sera impossible d'y nager. La nage proprement dite se fera donc principalement en intérieur.

Mme Rüegger se dit surprise que leur soit présenté ce plan-ci, alors qu'ils savent que la piscine est une des priorités. Elle avait cru comprendre que lorsqu'il y aurait ce mandat, ce ne serait pas à eux de décider où mettre les espaces prioritaires, mais qu'ils attendaient justement des propositions. Or, vu la disponibilité des terrains dont ils disposent aujourd'hui et l'emplacement où est située la piscine, elle comprend que ce n'est pas faisable. Elle n'aimerait donc pas qu'ils induisent l'hémicycle en erreur. Il s'agit d'une demande d'études et les conseillers municipaux aimeraient bien voir s'il y a une faisabilité. Peut-être qu'une autre organisation des espaces va se faire selon les terrains qui sont disponibles dans l'immédiat et elle souhaite qu'ils gardent cette ouverture.

M. Magnin explique que la Commune s'est renseignée sur ce qu'il se passe dans les autres piscines extérieures, notamment sur Lancy ou sur la Ville de Genève. Et les retours qu'ils ont reçus sont assez clairs ; une piscine extérieure est utilisée, grosso modo, durant trois mois dans l'année. Elle ne peut pas être utilisée par les écoles, à moins qu'elle soit chauffée, ce qui représente un autre coût. La probabilité que cette piscine extérieure ferme (parce que ces piscines ne sont pas adaptées à la natation au sens propre) est également en discussion. Si les conseillers municipaux ont l'occasion d'aller à la piscine du Grand-Lancy, qui dispose d'un bassin extérieur de 25 mètres, ils constateront qu'ils ne peuvent y nager ; ce sont des jeux, le sol y est conçu de façon à ce que ce bassin soit destiné à tout le monde, mais les gens n'y nagent pas. Il répète que la réflexion du Conseil administratif est d'offrir des possibilités d'accès à l'eau à toute la population. S'ils doivent effectivement permettre aux nageurs de nager, parce qu'il manque des bassins de natation, c'est une évidence, ils doivent, dans le cadre de la création d'un nouveau quartier de potentiellement 10'000 habitants, répondre à

différents types de populations. Notamment les plus petits, puisque les parents adorent être à l'extérieur avec leurs enfants et faire les premiers apprentissages de l'eau. Or, un bassin de natation de 25 mètres ne le permet pas. A moins que celui-ci dispose d'un fond mobile, mais les fonds mobiles ne sont pas installés dans des bassins en extérieur qui ne sont utilisés que trois mois par année. La préconisation première du Conseil administratif est donc la variété d'utilisation de cette piscine et pour cela, des accès à l'eau pour les tous petits. Il prend pour exemple la pataugeoire qui se trouve à côté de l'Etoile des Palettes, expliquant qu'elle a une utilisation extraordinaire durant l'été et que c'est cela que le Conseil administratif défend actuellement dans ce projet. Mais effectivement, puisqu'ils parlent d'études, ils peuvent ajouter le fait d'étudier les deux versions et ajouter les préconisations du Conseil municipal. Il relève encore le succès que rencontre le plan d'eau situé à la place des Aviateurs, alors que ce n'est ni une piscine, ni un lieu pour la baignade. C'est dans cet esprit-là qu'ils souhaitent une variation de population ; un bassin pour la natation et pour les écoles et un bassin qui permet à toute la population de jouer avec l'eau et de faire les premiers apprentissages, sans risque. Notamment pour les enfants parce qu'il ne faut pas se leurrer, dans un quartier comme celui-ci, se seront des familles avec des petits enfants qui vont venir, comme cela se passe à La Chapelle-Les Sciens et ils doivent pouvoir répondre à cette population qui pourra très mal utiliser un bassin olympique ou semi-olympique.

Concernant la question de l'accès à l'eau en extérieur, **M. Gillet** estime qu'un entre-deux pourrait être étudié au sein du jury. Il n'y a pas forcément besoin d'un bassin extérieur pour nager, mais il pense que les adultes pourraient aussi avoir un accès à l'eau adapté et non uniquement des pataugeoires, mais possiblement un bassin de moyenne profondeur pour pouvoir aussi aller se baigner. A son avis, cela fait sens. Il imagine que l'emprise au sol pourrait être réduite par rapport à un bassin de 25 mètres. Certes, la question de sécurité est à prendre en compte, mais là aussi il imagine qu'il existe des éléments type barrières ou autres qui peuvent être mis en place. Il est donc pour avoir des jeux d'eau, mais il s'agit également de penser aux adultes qui apprécient tout autant de pouvoir aller se rafraichir en extérieur et pas uniquement à l'intérieur.

Mme Rüegger explique que lorsque ses enfants étaient petits, ils se rendaient au Grand-Lancy où elle trouvait intéressant le fait que le bassin avait un fond incliné, ce qui permettait à la population, selon son niveau de nage de choisir sa bordure. Car il faut également inclure les adolescents qui ont aussi le droit de se rafraichir. Elle insiste sur le fait qu'elle souhaite simplement qu'ils n'aient pas d'a priori et qu'ils laissent l'idée ouverte, afin qu'elle soit étudiée par des spécialistes et que ceux-ci puissent leur faire des propositions.

Le Président, qui a noté trois points, à savoir le passage de la patinoire de priorité 2 en priorité 1, le passage d'un bassin de 16 mètres à un bassin de 25 mètres, ainsi qu'un point d'eau extérieur utilisable par toute la population propose de procéder ainsi ; donner un avis du Conseil municipal sur ces trois points, avis qui sera donc protocolé et qui servira de base de travail pour les élus qui siégeront au sein de ce MEP et qui devront défendre ces trois points lors du travail du jury. Il suggère donc que les conseillers municipaux donnent leur intention de principe, avant de voter le crédit pour le mandat d'études parallèles. Et dans un deuxième temps, au point 6., ils reviendront sur la composition du jury.

Bien qu'elle sache que Mme Monbaron est plutôt d'accord avec l'idée d'un toit ouvrable, **Mme Logean** fait remarquer que cet élément est d'autant plus important s'ils décident de ne pas avoir une piscine à proprement parlé en extérieur. De plus, elle revient sur le bassin de 25 mètres et souhaite ajouter qu'un bassin de 25 mètres est vraiment parfait pour les écoles, car il faut savoir qu'un bassin de 50 mètres, au niveau profondeur, commence directement à 2 mètres, ce qui est profond pour les écoles qui préfèrent des sols mobiles pour pouvoir

commencer, en début d'année, avec des sols à 40 centimètres, avant de les descendre au fur et à mesure.

M. Seydoux propose que l'exposé des motifs soit modifié, à posteriori, en fonction des décisions que le Conseil municipal aura pris ce soir, parce que cet exposé des motifs reste le document de base qui sera envoyé dans le cadre du jury. D'autre part, il informe qu'évidemment, son groupe soutien d'ores et déjà l'idée de mettre la patinoire en priorité 1.

Mme Monbaron informe, concernant le fond mobile, qu'ils ont effectivement la volonté d'installer un fond mobile dans le bassin de 50 mètres. Quant au toit ouvrable, elle demande à Mme Logean si cela est une condition sine qua none pour elle et si elle souhaite, dès lors, la soumettre au vote. Elle précise toutefois que l'installation d'un toit ouvrable ne permet pas de d'ajouter un étage sur le bâtiment ou quoique ce soit d'autre.

Le Président estime que cette proposition viendrait s'il y avait un refus de la piscine extérieure. Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur un accord de principe concernant les trois propositions suivantes :

Avis de principe sur la priorité à donner à la patinoire :

A l'unanimité, soit par 22 voix pour, le Conseil municipal accepte de passer la patinoire de priorité 2 en priorité 1.

Avis de principe sur un bassin de 25 mètres plutôt qu'un bassin de 16 mètres :

Par 17 voix pour, 4 refus et 1 abstention, le Conseil municipal accepte d'étudier la possibilité de réaliser un bassin de 25 mètres plutôt qu'un bassin de 16 mètres.

Avis de principe sur une piscine extérieure :

Le Conseil municipal accepte par 19 voix pour et 3 abstentions, la proposition d'une piscine extérieure.

M. Favre fait remarquer qu'il est stipulé, au point 4, que s'il ne se passe rien, les CHF 1'650'000.- seront amortis au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision. Il demande si cela ne doit pas plutôt être amorti sur plusieurs annuités.

M. Rodriguez explique que lorsqu'une étude est faite, s'il n'y a pas de suite de réalisation, l'amortissement se fait toujours en une fois. Il s'agit d'une simple précision.

Mme Rüegger se réfère au point 6 concernant la composition du jury, faisant remarquer que s'ils acceptaient d'y ajouter des membres, il serait nécessaire d'adapter le montant. Elle se demande donc s'ils peuvent voter ceci maintenant, alors que cela reviendra peut-être plus cher.

Mme Monbaron répond qu'au pire, si tel était le cas, ils reviendraient auprès du Conseil municipal pour un dépassement.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 59-2022 R par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

D) 62-2022 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 82'000.- pour la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont à Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 62-2022 P (annexe 2). Celle-ci est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez explique que le crédit d'engagement complémentaire de CHF 82'000.- qui leur est soumis représente un dépassement sur le crédit initial concernant le chemin de Riant-Mont, qui est situé entre la route de Saint-Julien et le chemin privé des Bougeries. Deux délibérations ont déjà été votées : une pour l'étude, l'autre pour la réalisation de ces travaux d'assainissement, ainsi que des travaux en surface et il s'est avéré que par rapport au montant estimé de la délibération D 164-2019, de CHF 1'600'000.-, ils se retrouvent avec CHF 82'000.- de dépassement pour trois motifs principaux :

- Des travaux supplémentaires qui sont dus à la surprofondeur du collecteur unitaire par rapport aux altitudes de radier reportées au cadastre des égouts, ainsi que des travaux pour le raccordement des parcelles privées sur la nouvelle chaussée, plus importants que prévus suite à la modification du profil en travers de la route due à la réalisation de la cunette centrale. Tout ceci pour un montant de CHF 96'877.55.
- Un mur de soutènement a dû être réalisé en limite de la parcelle N° 6689 suite à la modification du profil en long des bords de chaussée, pour un coût de CHF 48'770.85.
- Des frais liés au Covid 19 qui a nécessité de prendre différentes mesures : suivi sanitaire, arrêt de chantier dont une partie est à la charge du FIA (Fonds Intercommunal d'Assainissement) et l'autre à la charge de la Commune, pour un coût de CHF 95'508.20.

Tout ceci représente un montant global de CHF 246'937.50 auquel il s'agit de déduire les différentiels entre le devis estimatif et ce qui a été facturé sur certains postes à hauteur de CHF 61'073.30, des divers et imprévus à hauteur de CHF 103'916.10. Donc, un total de CHF 170'989.40, ce qui amène à ce dépassement de CHF 81'948.10, arrondis à CHF 82'000.-. Il faut savoir que sur ce montant, il y a CHF 78'000.- qui vont être payés par le FIA, avec les annuités sur 40 ans, comme cela se fait lorsqu'il s'agit de travaux d'assainissement.

Le Président annonce que le Bureau du 3 mars 2022 préconise un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 62-2022 P par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

D) 63-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la mise en oeuvre d'un plan de site pour le village de Saconnex-d'Arve Dessus

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 63-2022 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle qu'il y a quelques années, un plan de site pour Saconnex-d'Arve Dessous avait été réalisé, lequel avait pris plusieurs années avant d'être approuvé par le Département et cela fait également longtemps qu'il est question de réaliser un plan de site pour le village de Saconnex-d'Arve Dessus. Ce moment est donc enfin arrivé, objet de cette délibération de CHF 160'000.-. La zone d'études de ce plan de site comprendra des terrains agricoles situés aux alentours du village, ainsi qu'évidemment toutes les habitations qui se trouvent dans ce village. Actuellement, une bonne partie de Saconnex-d'Arve Dessous est classée en zone 4b protégée. Il s'agit d'une zone applicable aux villages et hameaux de la campagne genevoise et qui est soumise à des dispositions spéciales qui régissent les villages protégés. Actuellement, passablement de cas sont discutables sur ce périmètre, avec des parcelles, voire parfois même des maisons qui se retrouvent à moitié en zone 4b protégée et à moitié en zone agricole, ce qui pose certains problèmes aux propriétaires qui veulent apporter des modifications sur leurs bâtiments. Cette étude va donc délimiter exactement le périmètre de ce plan de site et leur dira également s'il faut engager une modification de zones, auquel cas celle-ci devrait être effectuée préalablement à l'adoption du plan de site. Ce dernier a plusieurs objectifs ; réévaluer les zones et la nécessité de proposer des modifications, identifier les parcelles qui peuvent accueillir de nouvelles constructions et fixer les conditions de leur édification, que ce soit dans leur gabarit, l'endroit où elles sont situées, etc, identifier les bâtiments qui ont une valeur historique ou architecturale, qui doivent être protégés et qui ne pourront pas faire l'objet d'une démolition ou qui pourront être démolis, mais reconstruits dans le même gabarit. De plus, ce sera également l'occasion, comme cela a été fait pour Saconnex-d'Arve Dessous, de proposer des mesures qui veillent à conserver une harmonie architecturale et paysagère entre les bâtiments. Par exemple, à Saconnex-d'Arve Dessous, la Commune avait demandé à ce qu'il y ait exclusivement des toits à deux pans, etc. L'idée est donc de pouvoir lancer ce processus dès que le Conseil municipal aura voté cette délibération, avec une adoption du plan de site par le Conseil d'Etat et éventuellement la modification de zones, en novembre 2024.

Le Président annonce que le Bureau du 3 mars 2022 préconise un renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers, ainsi qu'en commission Finances.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet le renvoi en commissions de cette délibération, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 63-2022 P, en commission Aménagement et nouveaux quartiers, ainsi qu'en commission Finances, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 64-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 1'200'000.- pour l'acquisition de la part de copropriété de 50% de la parcelle N° 3'269 sise route des Chevaliers-de-Malte 60 à Saconnex-d'Arve Dessous**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 64-2022 P (annexe 4). Celle-ci est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité (*Ndlr : le Président prend part à ce vote*).

Mme Monbaron rappelle qu'il s'agit d'un dossier sur lequel ils ont déjà eu l'occasion de discuter puisqu'effectivement le Conseil municipal a choisi d'accepter, il y a quelques temps, un legs fait à la Commune et qui concerne la villa qui se trouve à la route des Chevaliers-de-Malte 60. Par le biais de celui-ci, la Commune a reçu la copropriété d'une villa et la copropriété de divers terrains agricoles. En discutant avec leurs copropriétaires sur ces objets,

ces derniers ont manifesté l'intention de conserver les parcelles agricoles, mais ont accepté de vendre à la Commune leur part de copropriété de la maison. C'est donc ce budget qui permettra de l'acquérir si le Conseil municipal en décide ainsi.

Le Président annonce que le Bureau du 3 mars 2022 préconise un renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers, ainsi qu'en commission Finances.

Vu les éléments qui ont été négociés et l'accord du propriétaire, **M. Seydoux** propose, quant à lui, un vote sur le siège, car il ne pense pas qu'ils recevront des éléments complémentaires en commission. Il imagine que les discussions interviendront par la suite, lors de la rénovation et la destination de ce bâtiment.

Mme Monbaron explique que ce n'est effectivement pas un chiffre qui est tombé du ciel ; des expertises ont été faites de la part du copropriétaire et de la part de la Commune. Et c'est un montant qui est effectivement ressorti des expertises et qui a bien évidemment été accepté par les deux parties puisqu'il leur est proposé ce soir.

Le Président demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de M. Seydoux de voter cet objet sur le siège.

A l'unanimité, à savoir par 22 voix pour, le Conseil municipal accepte de voter cet objet sur le siège.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 64-2022 P, à l'unanimité, soit par 23 voix pour, le Président ayant pris part à ce vote.

e) **D 65-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour l'étude en vue de la rénovation et la transformation de l'habitation sise sur la parcelle N° 3269 à la route des Chevaliers-de-Malte 60 à Saconnex-d'Arve Dessous**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 65-2022 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez explique que cette délibération fait suite à la délibération qui vient d'être votée sur le siège et concerne la rénovation de cette maison qui se situe sur la parcelle N° 3269, pour laquelle le Conseil municipal vient de voter un montant de CHF 1'200'000.-. Un Bureau d'architectes a été mandaté pour faire l'évaluation de ce bâtiment par rapport aux coûts que cela engendrerait. Cette estimation s'élève aujourd'hui à CHF 809'000.-. Néanmoins, pour aller de l'avant et être certain de bien rénover cette maison, il leur faut un crédit d'études, d'une part CHF 50'000.- HT pour des honoraires 'toutes entreprises' qui permettrait de réaliser l'avant-projet pour la rénovation et CHF 40'000.- HT pour la réalisation des travaux en urgence, notamment en toiture, afin de maintenir la valeur du bien et son intégrité. Il leur est donc demandé un montant total de CHF 100'000.- pour étudier la rénovation de cette bâtisse.

Le Président annonce que le Bureau du 3 mars 2022 préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

M. Seydoux annonce que son parti encouragera évidemment le renvoi de cet objet en commissions. Par contre, en dehors des travaux absolument indispensables en termes de sécurité ou pour préserver le bien, la discussion doit avoir lieu avant qu'il y ait des rénovations ou autres. Il estime qu'il est important qu'ils puissent se déterminer en commission sur à quoi ils destinent ce bâtiment, puisque les rénovations ne sont pas les mêmes s'ils font du logement, s'ils veulent le mettre à disposition d'associations ou s'ils veulent le remettre en location. Il serait donc intéressant que le Conseil administratif puisse venir en commission avec des propositions.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cette délibération en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 65-2022 P, en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

6. **DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET D'UN SUPPLÉANT POUR LE JURY DU MANDAT D'ETUDES PARALLÈLES DE LA PIÈCE D AUX CHERPINES**

Le Président rappelle qu'il a été demandé aux groupes de faire des propositions. Ces propositions, aujourd'hui, sont :

- Lui-même, M. Philippe Rochetin, en tant que titulaire,
- M. Laurent Seydoux, en tant que titulaire,
- Mme Glenna Baillon, en tant que titulaire et
- Mme Alexandra Saas, en tant que suppléante.

En termes de représentativité du Conseil municipal, ainsi que de représentativité des différents partis au sein de cet important jury, **M. Seydoux** propose d'élire deux titulaires, mais également deux remplaçants. Il vient d'aller voir le concours du Rolliet dans le cadre duquel il y avait deux conseillers administratifs titulaires, deux conseillers municipaux titulaires, deux conseillers municipaux suppléants et un conseiller administratif suppléant, ce qui représente tout de même 100 % du Conseil administratif. Et ce, pour un ouvrage qui est moins important en termes d'enjeux. La position de son groupe est donc de faire la même chose pour ce projet-là.

Mme Monbaron relève qu'à la différence avec ce concours, dans le cadre du concours pour le Rolliet les suppléants n'avaient pas l'obligation de siéger.

Le Président demande donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de M. Seydoux d'élire deux titulaires et deux suppléants.

Le Conseil municipal refuse la proposition d'élire deux titulaires et deux suppléants, par 12 refus et 10 voix pour.

En termes de représentativité, à la fois des groupes politiques et du Conseil municipal, **M. Seydoux** tient à exprimer son regret quant à cette décision. Il estime qu'il aurait été important que le Conseil municipal soit mieux représenté, sachant qu'il ne sera donc représenté que par 8 % de ses membres, alors que le Conseil administratif sera représenté par 100 % de ses membres. C'est un élément extrêmement important pour leur Commune et pour lui, il est

vraiment regrettable que le Conseil municipal soit si peu représenté dans ce projet. Les conseillers municipaux qui ont refusé sont représentés au sein du Conseil administratif, cela leur est donc égal. Les Verts'libéraux ne sont à aucune présidence de commission, ne seront pas Président du Conseil municipal et ne sont pas représentés au Conseil administratif. Certes, il se présente pour siéger dans ce jury, mais vu ce qui est en train de se passer, il doute qu'il soit élu. Il fait remarquer que M. Philippe Rochetin, qui se présente également, est déjà Président d'une commission, Président du Conseil municipal et son parti est représenté au sein du Conseil administratif. Evidemment il défendra la candidature qui est la sienne, mais il aurait été une façon élégante et conforme à ce qui a déjà été fait dans d'autres concours, d'avoir une meilleure représentativité. Des discussions ont été faites en amont, ce qu'il regrette pour toutes les raisons qu'il vient d'évoquer. Certes, c'est la démocratie et il faut l'accepter, mais il trouve néanmoins dommage car, comme il l'a dit, il y a des façons élégantes de la respecter, sans péjorer les finances de leur Commune. Il prend note des personnes qui s'opposent à ce genre de choses. Peut-être aura-t-il leur soutien tout-à-l'heure, mais il votera, pour sa part, en conséquence.

Mme Rüegger fait remarquer qu'il reste encore la variante d'élire deux titulaires et un suppléant qui a été évoquée tout-à-l'heure.

M. Solari rappelle que c'est effectivement la proposition qu'il avait faite. A savoir, d'avoir deux représentants ; un représentant la Culture et l'autre le sport, plus un suppléant.

Le Président demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal refuse la proposition de M. Solari d'élire deux membres titulaires et un membre suppléant, par 11 voix contre, 10 voix pour et 1 abstention.

Au vu de l'enjeu, **M. Solari** souhaite que les candidats se présentent brièvement et donnent leurs motivations.

Mme Baillon présente sa candidature car le sujet l'intéresse en tant que Présidente de la commission Culture, au sein de laquelle ils ont beaucoup parlé de ce sujet. Cette idée de créer une piscine à l'extérieur est née depuis longtemps et son objectif est donc d'être présente, afin de pouvoir se battre pour ce projet proposé par tous les commissaires dans le cadre de leurs séances.

M. Seydoux explique que ce projet des Cherpines lui tient extrêmement à cœur, ayant été à la base de ce développement, avec les éléments difficiles de l'époque, à la fois dans son développement et sa construction en termes de territoire et à la fois en termes de contenu au niveau du sport. La question du sport fait aussi partie de son engagement, tant personnel que politique et qu'institutionnel par rapport à plusieurs associations. Il est également membre de la Commission cantonale d'aide au sport. Si le Conseil municipal le choisit, il aura, avec lui, un fervent défenseur de la question sportive, de ses enjeux, notamment pour le bien de leurs associations locales. Il a été celui qui a quand même mis en avant la question de la non-priorisation au 1^{er} niveau de la patinoire. Il l'a défendue, il l'a mise au sein du Conseil municipal et tient à les remercier de l'avoir voté ; c'est une belle satisfaction ce soir que les éléments puissent être réfléchis en fonction des besoins de leur Commune. C'est donc pour toutes ces raisons-là qu'il se présente et aussi pour des raisons de représentativité des forces politiques au sein de cette Commune. C'est l'occasion qu'un Vert'libéral ait une responsabilité dans cette législature et c'est la raison pour laquelle il soumet sa candidature de titulaire. Si les conseillers municipaux devaient ne pas la retenir, il se proposera en tant que suppléant. Mais à l'heure actuelle, il est question de titulaire.

Pour sa part, **le Président du Conseil municipal** est également Président de la commission des sports depuis un peu plus de 10 ans et a également siégé dans feu la commission ad hoc Pièce D, qui traitait de ce sujet-là. Personnellement, il habite sur les lieux et les Cherpines lui tiennent à cœur. Il estime, quant à lui, que dans le cadre de ce mandat d'études parallèles il ne faudra surtout pas opposer la Culture et le sport, mais essayer de défendre les deux. Raisons pour lesquelles il se porte candidat à ce prestigieux jury de mandat d'études parallèles.

M. Solari demande une suspension de séance de deux minutes, afin que les groupes puissent se concerter.

Avant qu'ils ne procèdent à tout cela, **M. Favre** rappelle qu'ils sont à Plan-les-Ouates et qu'il y a un certain esprit de Plan-les-Ouates. Pour rassurer leur collègue et ancien magistrat, M. Laurent Seydoux, il précise qu'il n'y a rien de personnel, naturellement, dans leurs décisions ou dans leurs modifications de décisions entre la séance plénière et ce soir. Il aimerait juste que le Président ou le Conseil administratif leur dise si, pendant l'étude qui va se dérouler, il y aura des retours en commission des travaux en cours et s'ils pourront encore s'exprimer avant la situation finale.

Mme Monbaron répond qu'ils vont pouvoir leur faire des états de situation, mais qu'ils ne vont pas pouvoir leur présenter des plans et des projets, simplement parce que chaque candidat au concours travaille sur son projet.

M. Favre fait savoir qu'il fait entièrement confiance au jury ; tout ne va pas se jouer à une voix parce que les Verts'libéraux ne sont pas représentés. Ce jury va travailler en professionnel, avec leur appui. Le Président de la commission des sports a l'expérience pour, de même que le suppléant. Il suggère d'aller de l'avant dans l'esprit de Plan-les-Ouates.

Puisque manifestement ils restent sur l'idée d'un titulaire et d'un suppléant, **Mme Rüegger** rejoint la proposition du Conseil administratif d'élire les deux Présidents des commissions Culture et Sports, en tant que porte-parole.

Le Président annonce une suspension de séance à 21H37.

Reprise de la séance à 21H42

Le Président rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ne peuvent voter que pour une personne et soumet les trois candidatures au vote :

Vote pour l'élection du membre titulaire :

Mme Baillon obtient 8 voix, M. Seydoux obtient 2 voix et M. Rochetin obtient 12 voix.

<p>M. Rochetin est donc élu membre titulaire représentant du Conseil municipal au sein du jury du mandat d'études parallèles de la pièce D aux Cherpines.</p>
--

Vote pour l'élection du membre suppléant :

Le Président demande à Mme Saas de faire part de ses motivations pour ce poste.

Mme Saas explique qu'en tant que Présidente de la commission Aménagement, tout ce qui touche à l'aménagement du territoire de Plan-les-Ouates l'intéresse fortement. A l'instar de M. Rochetin, elle a fait partie de la commission ad hoc Pièce D de l'ancienne législature. Elle a participé à de nombreux débats concernant la piscine extérieure. Elle ne fait ni partie de la commission Culture, ni de la commission Sports, mais ce n'est pas pour autant qu'elle ne s'y

intéresse pas et à quelque part, elle n'est ni pro sport, ni pro Culture, mais entre les deux et peut ainsi également amener un point de vue un peu plus neutre là-dessus, raisons pour lesquelles elle se présente ce soir.

M. Dupraz annonce que pour la représentativité homme/femme, son groupe votera pour une suppléante.

Le Président demande ensuite aux conseillers municipaux de voter :

Mme Saas obtient 12 voix, Mme Baillon obtient 8 voix et M. Seydoux obtient 2 voix.

<p>Mme Saas est donc élue membre suppléant au sein de ce même jury.</p>
--

PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 19-2021 R : Pour rendre possible un accès à la fibre optique à tous les habitant(e)s et travailleurs(es) de la commune de Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que cette motion M 19-2021 R (annexe 6) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 16 novembre 2021. Elle avait été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis, dans sa séance du 12 février 2022, un préavis favorable par 7 voix pour, 1 refus et 1 abstention, ainsi qu'en commission Finances qui a émis, dans sa séance du 2 mars 2022, un préavis favorable à l'unanimité.

M. Thorimbert estime que ce n'est pas le rôle d'une commune d'être active dans la promotion de la fibre optique, mais qu'il incombe aux opérateurs de le faire. Une commune ne doit pas tout faire et doit rester dans le cadre de ses missions principales. Lors des discussions en commission, tel que cela a été relevé dans le rapport, la question d'avoir une certaine équité au sein de la population a été soulevée, car certains sont mieux équipés que d'autres. Pour sa part, il doute que cet élément d'équité soit capital sur ce sujet-là. L'accès à un débit beaucoup plus élevé ne fait pas partie des droits fondamentaux ; il s'agit d'un confort supplémentaire dont les gens peuvent se passer et peut-être qu'ils peuvent faire preuve, à Plan-les-Ouates, de sobriété dans leur société qui va grandement changer ces prochains mois et ces prochaines années. D'autre part, il a également été question que la Commune puisse octroyer des subventions aux propriétaires qui souhaiteraient se connecter à la fibre optique car, comme chacun le sait, les opérateurs installent la fibre optique sur du domaine communal ou cantonal et les travaux de connexion pour les privés incombent aux propriétaires. Si la motion passait, il serait très intéressé et curieux de savoir quels sont les critères qui seront retenus et quels seront, en pourcentage, les montants alloués. Ils ont pu entendre que creuser une tranchée a un certain coût ; il ne s'agit pas de centaines de francs, mais de plusieurs milliers de francs selon les situations. Il estime donc que la Commune ne doit pas s'engouffrer dans cette possibilité. Il préférerait que la Commune accorde des subventions plus généreuses pour la pose de panneaux solaires, plutôt que pour améliorer le débit de sa connexion internet.

M. Tinguely entend tout à fait les préoccupations de M. Thorimbert sur la sobriété. Il rappelle toutefois qu'historiquement, tous les développements des réseaux de technologie de l'information ont toujours été subventionnés par le public. A commencer par Swisscom qui, en bonne partie, appartient du reste toujours à la Confédération. Ce n'est qu'une fois que le réseau est clairement établi qu'il est privatisé. Le développement de la fibre optique peut être comparé au développement du réseau câblé et historiquement, à Genève, toutes les communes d'importances avaient leur propre télé-réseau public, que ce soit Onex, Bellevue, Genève, Carouge ou Lancy. Une fois que ceux-ci ont été implantés, ils ont depuis pratiquement tous été vendus à Câblecom. En Ville de Genève, l'opérateur Naxoo appartient toujours à 50 % à la

Ville. Il estime que s'ils veulent développer la fibre optique sur leur Commune, il est logique que celle-ci participe à son développement et à son financement. D'autant plus qu'il s'agit d'un réseau d'infrastructures et qu'il serait bien que la Commune puisse avoir son nez dans ce développement.

Mme Saas remercie M. Tinguely de son intervention et rappelle que le Conseil municipal a voté une motion contre la 5G.

Mme Rüegger rappelle qu'ils en ont longuement discuté en commission et qu'il en est ressorti qu'il faut également penser aux personnes qui font du télétravail et aux nouvelles générations, ainsi qu'au fait qu'il y a une autre manière d'utiliser les outils que de regarder uniquement la télévision. Certes, pour ne regarder que la télévision, il est clair qu'ils n'ont pas besoin de fibre optique. Par contre, pour tout le reste, elle est malheureusement nécessaire et effectivement, lorsque le réseau qui ne fonctionne pas bien, la tendance est d'utiliser le réseau via son téléphone portable, ce qui active automatiquement la 4G ou la 5G. Elle suggère qu'ils soient modernes, qu'ils aillent de l'avant avec leur temps et qu'ils soient efficaces.

M. Favre estime que ce projet devrait être renvoyé au Conseil administratif, afin que celui-ci leur revienne avec des chiffres concernant le coût.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette motion au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 19-2021 R, déposée par le groupe MCG, par 20 voix pour, 1 refus et 1 abstention.

M 20-2021 R : Pour la création d'une place de village

Le Président rappelle que cette motion M 20-2021 R a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 14 décembre 2021. Elle avait alors été renvoyée en commission Aménagement et nouveaux quartiers qui, dans sa séance du 31 janvier 2022, a émis un préavis défavorable par 6 voix contre et 3 voix pour, ainsi qu'en commission Sociale et enfance qui a également émis, dans sa séance du 24 février 2022, un préavis défavorable par 5 non et 4 oui.

M. Solari fait la déclaration suivante :

' J'aimerais vous dire ici, brièvement, l'essentiel pour plaider encore la nécessité de créer une place au sens de l'Agora, à Plan-les-Ouates. Non, l'idée d'une place de village n'est pas obsolète !

- La place souhaitée est une place qui devrait permettre au sujet politique, vous, moi, tout citoyen, de se sentir libre, de rencontrer les autres, de discuter avec et, surtout, de se sentir appartenir à, premier pas vers le civisme. Une place qui représenterait un symbole fort qui va au-delà d'une fonction de loisir et qui se différencie des « parcs de quartiers » qui voient le jour dans les « nouveaux quartiers ». Un lieu qui fait Commune, un lieu de construction d'une narration commune, un lieu d'expression de la diversité qui invite à être ensemble. Ce lieu reconnaissable qui accueille et où on s'arrête est indispensable pour une véritable politique d'intégration des nouveaux arrivants. D'ici ou ailleurs. Il est important de savoir qu'à Genève 20% de la population change de résidence chaque*

année. Cette forte mobilité de la population nous montre l'importance d'un lieu d'identification majeur communal.

- *Se sentir du lieu, être du lieu, pour aimer ce lieu.*
- *Sandro Cattacin : « On devient, comme étranger, citoyen de Plan-les-Ouates, en participant au 1er août sur la place de village. »*
- *Cette place n'a pas besoin d'un territoire nouveau pour se créer. Bien au contraire, l'expérience montre que de repenser et réinventer l'existant se révèle la plupart du temps bien plus « efficace »*
- *Des rituels pour cette centralité existent déjà : le premier août, la fête des Ecoles, d'autres sont à imaginer : des marchés, des initiatives spontanées de la part des habitant.e.s.*
- *Plus il y a de centralités et mieux c'est. Plus est toujours mieux. Et point l'ennemi.*
- *Il s'agit dans cette motion de demander au CA d'étudier la faisabilité d'un tel projet. Aucune contrainte majeure n'est imposée, notamment, ce que certain.e.s entendent, la fermeture définitive d'une route. L'observation nous dit que ce lieu présente une particularité majeure d'une centralité politique : la présence simultanée des institutions, école, mairie et du patrimoine.*

Ces considérations faites et protocolées, nous retirons la présente motion et vous reviendrons avec un autre texte.

Merci de votre écoute.

Cette motion M 20-2021 R est donc retirée par les motionnaires, à savoir le groupe des Verts, lesquels reviendront avec un autre texte.

Reprise de la discussion sur la composition du jury du mandat d'études parallèles et la Pièce D

M. Tinguely revient sur le fait qu'ils ont voté sur la composition du jury, sans aborder la question de l'élection d'un représentant de la commune de Confignon.

Mme Monbaron estime que cela est un peu tard et fait remarquer que ce n'est pas le bon point.

M. Tinguely demande si le Conseil administratif souhaite toutefois leur donner son point de vue.

Mme Monbaron répond que le point de vue du Conseil administratif sera le même par rapport au nombre de membres de ce jury. Ils en arrivent toujours à la même conclusion, à savoir que lorsqu'ils ajoutent un membre non professionnel, ils doivent ajouter un membre professionnel. Et pour revenir sur les termes utilisés par M. Tinguely qui parlait de querelles, afin que les choses soient bien claires, elle précise qu'il n'y a pas du tout de querelles entre les conseillers administratifs de Confignon et ceux de Plan-les-Ouates, il y a peut-être simplement une incompréhension, dans le sens où des décisions qui ont été prises, pour ce périmètre des Cherpines, lors de la précédente législature, d'un commun accord par les deux Conseils administratifs, sont actuellement remises en question par le nouveau Conseil administratif de

Confignon. Et elles sont remises en question directement auprès du Canton, sans information préalable au Conseil administratif de Plan-les-Ouates, lequel l'apprend par courrier. C'est un changement de pratique par rapport à la précédente législature dans le cadre de laquelle, les deux communes ont vraiment travaillé main dans la main sur ce quartier. Il y a eu de nombreuses séances avec Confignon, ainsi qu'avec le Canton et l'avancement du développement de ce quartier se faisait dans un esprit très ouvert, ce qui n'est plus du tout ce qu'ils rencontrent maintenant. Ils en ont un exemple par rapport aux éléments qui se trouveront sur la Pièce D. En effet, les conseillers municipaux ont pu voir lors des précédentes séances durant lesquelles ils ont étudié ce dossier, qu'il y avait, sur le périmètre du parc des Charrotons qui se trouve à gauche de la Pièce D, un emplacement en pointillés sur les plans, lequel avait été demandé par la commune de Plan-les-Ouates. Ceci leur avait finalement été accordé et devait permettre de réaliser un bâtiment, dès lors que la Pièce D, initialement dévolue entièrement au sport, voyait sa surface grandement diminuée pour permettre l'arrivée du tram et certaines activités culturelles. Raison pour laquelle Plan-les-Ouates avaient demandé de pouvoir construire une infrastructure sur ce parc des Charrotons qui se trouve sur le territoire de Confignon. Il avait été décidé d'y installer le Cirque de Confignon qui, à la base, devait se trouver à l'intérieur de la Pièce D, en partant du principe que le cirque est de Confignon et qu'il était donc normal qu'il se situe sur Confignon. Ce à quoi Confignon a répondu qu'ils étaient très surpris de ce point-de-vue, car ils n'avaient pas du tout l'intention de construire quelque infrastructure que ce soit sur ce parc, qu'ils souhaitent conserver en tant que tel. Ceci alors même qu'il avait été décidé et acté, dans les plans, d'installer une infrastructure sur ce parc. Les discours et la façon de travailler changent. Sur cette Pièce D, ils se retrouvent à présent avec des éléments qui seront bien évidemment, partagés par de la population des deux communes et des questions de financement qui restent ouvertes. Et vraisemblablement, une part de financement largement majoritaire de la commune de Plan-les-Ouates sur toutes les infrastructures sportives qui se construiront sur la Pièce D. Il y aura, bien entendu, une participation de Confignon pour la piscine puisqu'il a été acté qu'il n'y aura pas de piscine dans les écoles, d'où cette volonté de réaliser un bassin de 50 mètres qui s'ouvre à un public plus large. Au-delà de cela, les discussions restent ouvertes.

M. Tinguely remercie Mme Monbaron pour ces explications. Il pense cependant toujours qu'il s'agit de querelles, même si cette dernière estime que cela n'en est pas. A entendre ses propos cela semble tout de même compliqué. Il rappelle qu'ils doivent construire un nouveau quartier à cheval entre deux communes et demande ce que fait le Conseil administratif de Plan-les-Ouates pour améliorer la situation concernant les relations avec Confignon. Leur refuser une place au sein d'un jury de 20 personnes, n'arrange pas les choses. D'autre part, le fait qu'ils y siègent permettrait qu'ils soient informés et qu'ils puissent faire entendre leur point de vue. Pour sa part, il ne se place pas du point de vue des querelles qu'ils peuvent avoir, mais du point de vue des institutions et de la manière correcte à adopter pour développer un quartier à cheval sur deux communes. Raisons pour lesquelles le groupe des Verts estime qu'il est important qu'il y ait un représentant de la commune de Confignon. Même si les partenaires en place ne sont pas forcément les meilleurs, ni ceux qu'ils souhaiteraient avoir, il est tout de même important de leur garder une place et leur montrer qu'ils sont d'accord de les écouter. De plus, ils seraient ainsi informés de ce qu'il se passe et ne pourraient pas revenir plus tard pour dire qu'ils n'étaient pas au courant. Il pense que le fait d'avoir un représentant de la commune de Confignon dans ce jury, qui serait nettement minoritaire, améliorerait les relations. Raison pour laquelle il estime qu'il serait intéressant qu'ils votent sur ce sujet.

Pour répondre à la question de savoir ce que le Conseil administratif de Plan-les-Ouates fait pour changer la situation, **Mme Monbaron** explique qu'il n'a pas grand-chose à faire puisque les demandes de Confignon sont directement adressées au Canton. Ce sont des demandes de diminution de surfaces à construire ou de changements pour faire, par exemple, une tour au

milieu du périmètre plutôt que d'utiliser trop d'espace au sol. Sachant que cela concerne le périmètre de Confignon, le Conseil administratif de Plan-les-Ouates n'a pas grand-chose à dire, ni beaucoup de poids dans ces décisions-là. Et surtout pas dans le fait de supprimer des carrés de droits à bâtir. La seule chose qu'il peut faire, c'est d'assister à des séances où il n'a pas grand-chose à dire.

Le Président demande à M. Tinguely si sa requête de voter sur le fait d'élire un représentant de Confignon au sein de ce jury est formelle. Il rappelle qu'il s'agirait également d'ajouter un membre professionnel.

M. Tinguely répond par l'affirmative.

M. Favre comprend bien le grand souci de M. Tinguely de lier la commune de Confignon à leurs discussions dans ce projet. Mais si cela est par souci de l'information, il ne pense pas que la commission va travailler en vase clos et imagine que le Conseil administratif se fera un point d'honneur d'informer leurs voisins de Confignon sur l'avancement des travaux. Vu leur absence de participation financière, il estime qu'il y a une logique dans le fait qu'ils ne soient pas représentés au sein du jury. Ceci dit, il a toute confiance dans le fait que leur Conseil administratif informera régulièrement son homologue de Confignon.

M. Thorimbert comprend les susceptibilités, mais pense que l'expérience a montré qu'il y avait un certain nombre de problèmes avec Confignon. Ce soir, leur Conseil municipal a voté une enveloppe financière parce que c'est Plan-les-Ouates qui va sortir de l'argent. Ensuite, ils ont modifié l'expression des besoins de la Commune, ce qui est effectivement de leur compétence. Après, il s'interroge de savoir si la Commune de Confignon est intéressée ou pas. Certes, elle va très certainement dire oui, mais il ne faut pas oublier que cela engendrera un coût supplémentaire, avec deux postes supplémentaires, dont un professionnel. Il se demande si la commune de Confignon est prête à prendre en charge le surcoût. Il propose de ne pas voter cela ce soir et suggère aux Verts de prendre contact avec leurs homologues de Confignon pour voir si ces derniers sont intéressés et de revenir avec une motion qui va dans ce sens, afin que ce Conseil puisse voter là-dessus. Il se dit fortement dérangé par le fait de voter cela ce soir, sans savoir si la commune de Confignon est vraiment intéressée.

M. Magnin souhaite mettre l'accent sur la temporalité. Sur cette Pièce D, ils ne sont pas du tout dans la même temporalité que Confignon, puisque leur Plan Localisé de Quartier, le PLQ 1, a été validé et qu'ils doivent avancer, faute de quoi ils ne seront pas dans les délais. Ils sentent bien que Confignon, qui a une autre philosophie et dont les opinions ont changé au vu de leurs demandes auprès du Canton, souhaite aller moins vite que Plan-les-Ouates. Ceci risque de péjorer les discussions par rapport à cette Pièce D, sur laquelle le Conseil administratif de Plan-les-Ouates souhaite aller de l'avant, ce qui semble également être le souhait du Conseil municipal qui a voté ces CHF 1'600'000.-. D'autre part, tout ce qui concerne le sport a été conventionné à 100 % en charge de Plan-les-Ouates. Certes, il y a une partie de la piscine qui concerne les écoles, mais cela correspond à un besoin des deux communes. De plus, il rappelle que lorsqu'il y a trop de monde, ils peuvent courir à l'échec car il peut y avoir trop de volontés qui divergent. Notamment en ce qui concerne cette temporalité. Ils l'ont vu dans les années 2008-2010 avec le groupe de travail sur la programmation du sport aux Cherpines ; il y avait trop de monde et trop de volontés. C'est devenu 'la hotte du Père-Noël' et finalement, tout s'est écroulé.

M. Tinguely, qui parle du point de vue politique, regrette qu'il lui soit répondu du point de vue technique et financier. M. Magnin, quant à lui, parle de temporalité. Il comprend donc bien que ce vote les dérange et qu'ils n'ont pas envie de voter ce soir, afin qu'il ne soit pas mentionné publiquement que la commune de Plan-les-Ouates ne veut pas de membre de

Confignon dans ce mandat. Mais pour sa part, il maintient sa proposition parce qu'il pense que sur le plan institutionnel il est important que les deux communes, sur lesquelles ce quartier est construit, soient représentées.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, la proposition d'ajouter un membre représentant la commune de Confignon au sein du jury de ce mandat d'études parallèles.

Le Conseil municipal refuse la proposition de M. Tinguely d'ajouter un membre représentant la commune de Confignon au sein du jury du mandat d'études parallèles, par 11 voix contre, 9 voix pour et 2 abstentions.

Mme Monbaron revient sur les propos de M. Tinguely qui les accuse de ne pas oser dire qu'ils ne veulent pas de représentant de Confignon en faisant remarquer à ce dernier que dans tous les cas ils sont filmés.

c) **M 23-2022 R : Le cheval de trait : le moteur pour un transport écologique des déchets et la fauche des parcs**

Le Président rappelle que cette motion M 23-2022 R (annexe 7) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 8 février 2022. Elle avait alors été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis, dans sa séance du 21 février 2022, un préavis favorable par 6 voix pour, 2 refus et 1 abstention, sous réserve de l'amendement demandé.

M. Torri fait la déclaration suivante :

' Je laisserai l'enthousiasme, le lyrisme, voire la pédagogie qui me caractérise, pour aller au cœur de cette motion et amener une plus-value à notre vie communale, que je trouve faire partie de cette motion.

J'aimerais vous dire ce soir, après les débats passionnants et passionnés que nous avons eus en commission, que cette motion ne roule pas à l'essence et qu'elle se veut avant tout écologique et durable. Par les temps qui viennent, il sera peut-être vital de privilégier des activités locales et pérennes. D'autre part, si vous avez bien lu l'exposé des motifs, cette motion peut avoir aussi un caractère social puisque nous pourrions faire appel à la FOJ (Fondation Officielle de la Jeunesse), pour des jeunes en réinsertion. Ces chevaux pourraient devenir un véritable trait d'union entre les générations.

In fine, nous faisons pleinement confiance au Conseil administratif pour trouver une meilleure solution dans une délibération pour cette motion.

Merci pour votre attention.'

Le Président rappelle que l'amendement proposé consiste à remplacer le point 1 des *Décide* par :

' De proposer un concept pour, par exemple, la mise en place d'un ramassage de poubelles, la fauche des espaces ouverts ou d'autres activités de la commune par des chevaux de trait.'

Comme il a eu l'occasion de l'exprimer en commission, **M. Thorimbert** n'est pas favorable à cette motion. Il tient tout d'abord à saluer l'enthousiasme de M. Torri et ne conteste pas du tout l'aspect et l'impact pédagogique de la démarche. Il est également intimement convaincu que le contact avec les animaux et le retour à certaines pratiques pas si lointaines que cela

finalement, est une bonne chose. Néanmoins, il s'oppose à cette motion parce, d'une part, même si cela est une invitation au Conseil administratif de revenir avec des propositions, il tient très clairement à dire, concernant l'hypothèse d'internaliser ce projet, que cela implique qu'il faut créer des compétences et constituer une équipe qui saura vivre avec les chevaux. Or, cela s'apprend. Il s'agit d'une spécialité qui, à son avis, n'a rien à faire dans une commune comme la leur. Et comme l'a relevé à titre purement indicatif M. Rodriguez concernant les investissements matériels, les frais de fonctionnement, ce projet serait assez conséquent. Ensuite, se pose la question des chevaux qu'il faudra transporter avec un van, ce qui n'est pas écologique. D'autre part, en ce qui concerne la fauche, celle-ci est compliquée car elle doit se faire rapidement afin d'éviter les orages. Quant au ramassage des poubelles par les chevaux, il s'est inquiété de la santé et des conditions de travail de ces derniers qui devraient, dès lors, se balader régulièrement sur la Commune et a trouvé ceci sur internet que : '*... contrairement aux idées reçues (celles qu'il avait), les sols en bitume ne sont pas forcément mauvais pour les sabots, mais il faut faire cela dans les règles. Un cheval marchant régulièrement sur la route doit être si possible non ferré, sinon attention aux étincelles. Le bitume permet au cheval de se limer les sabots ; bien pratique. Toutefois, si pour les sabots, ce n'est pas une 'cata' (sic), pour les articulations, c'est autre chose avec les secousses et vibrations.*' Il s'inquiète donc des conséquences sur la santé de ces chevaux qui se baladeraient sur la commune de Plan-les-Ouates et qui marcheraient donc essentiellement sur le bitume.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'amendement proposé plus haut.

Le Conseil municipal accepte cet amendement par 13 voix pour et 9 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette motion au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 23-2022 R, déposée par le groupe des Verts et Mme Rüegger (socialiste), par 10 voix pour, 7 refus et 5 abstentions.

d) M 24-2022 P : Aide pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine

M. Dupraz donne lecture de cette motion M 24-2022 P (annexe 8).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Dupraz explique qu'il n'y a pas vraiment d'exposé des motifs. M. Magnin leur a déjà bien expliqué ce que la Commune fait et a prévu de faire, ainsi que les contacts qu'elle a déjà pris avec le Canton. Un certain nombre d'actions sont donc déjà en cours. Cette motion est simplement là pour montrer l'intérêt du Conseil municipal et le fait que celui-ci se soucie de ce qu'il se passe en Ukraine. Il remercie les conseillers municipaux d'avoir tous cosigné cette motion.

Le Président lui demande de retirer Mme Soulier des signataires, cette dernière ne souhaitant pas signer cette motion.

M. Dupraz en prend note. Il propose au Conseil municipal de voter cet objet sur le siège, sachant que leur Conseil administratif a déjà très bien fait son travail et continuera à le faire. Il

compte sur ce dernier pour leur faire un retour régulier sur ce qui est réalisé pour ces personnes qui sont jetées sur la route.

M. Magnin remercie les humanistes qui ont proposé cette motion à tout le monde. Il ne fait donc aucun doute que cette motion, cosignée par 24 membres du Conseil municipal sur 25 sera votée. Cela renforce effectivement ce que peut faire la Commune et ce que font toutes les autres communes pour l'accueil de ces réfugiés qui risquent, selon les annonces, d'être massifs. D'une ampleur qu'ils n'ont pas connue depuis 1996 avec la guerre en ex-Yougoslavie, puisque ce sont 15'000 personnes qui sont attendues. Et ces chiffres peuvent se confirmer actuellement. Lors de la crise syrienne, ce sont environ 2'000'000 de personnes qui se sont réparties dans le monde entier. Dans le cadre du conflit actuel, ce sont déjà plus de 2'000'000 d'ukrainiens qui ont fui leur pays. Sachant que la sortie de l'Ukraine, est directement l'Europe, ils doivent préparer tout cela et il ne peut pas garantir, à l'heure actuelle, qu'il n'y aura pas des blocages et qu'ils ne seront pas en sous-dotation par rapport à ce qui leur est annoncé. Cette situation concerne aussi bien le DIP, que le social ou que les infrastructures. La Commune s'y prépare de la meilleure des façons, avec des interlocuteurs qui leur permettent de réagir efficacement. Ils voient donc cette motion d'un très bon œil ; celle-ci confirme les axes qui sont déjà pris par le Conseil administratif. Par contre, il relève une question d'ordre purement administratif concernant cet objet : ces *Invite*, qui engage le Conseil administratif à aller dans une certaine direction, sont plus ceux d'une résolution, sauf pour ce qui est d'ouvrir un crédit budgétaire, lequel devrait plutôt se trouver dans le cadre d'une délibération. Il ne veut pas chipoter parce qu'ils comprennent l'intention, mais administrativement, il y a un mélange.

M. Tinguely avait justement une remarque sur l'*Invite* concernant le crédit budgétaire, qui dit que cela pourrait être pris sur le budget 2022. Or, ceci n'est pas tout à fait correct. Pour aller dans le sens de M. Magnin, il propose un amendement, afin de transformer cette motion en une résolution. De cette façon, le Conseil municipal montre publiquement son envie et demande qu'ils accueillent des réfugiés ukrainiens et supprime le fait d'ouvrir un crédit budgétaire car ils ont bien compris que le Conseil administratif a déjà mis en place de nombreuses mesures pour l'accueil de ces réfugiés. Cela rendrait le texte compatible avec une résolution.

M. Dupraz n'a aucun problème avec cette proposition sur le principe et en ce qui concerne le budget de fonctionnement, cela pourra effectivement être un dépassement qui sera soumis à délibération.

Le Président demande alors aux conseillers municipaux s'il y a une opposition à ce que cette motion soit transformée en résolution. Cela n'étant pas le cas, la proposition de M. Tinguely est acceptée.

Cette motion M 24-2022 P est transformée en la résolution R 10-2022.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette résolution au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette résolution R 10-2022 P, déposée par tout le Conseil municipal, excepté Mme Soulier, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Haas souhaite faire part de l'étonnement qu'ils ont eu en lisant cette nouvelle résolution qu'ils ont évidemment tous soutenue, raison pour laquelle il prend la parole après le vote, afin de ne pas lui enlever de la valeur. En effet, il se souvient des propos d'un membre du groupe qui a proposé cette motion, lorsqu'ils avaient reçu, en décembre 2020, une pétition pour

l'accueil des réfugiés syriens bloqués dans les îles grecques. Il souhaite rappeler, ici au procès-verbal, que cette personne qui a accepté ce soir, avait dit alors que les pétitionnaires n'avaient qu'à recevoir eux-mêmes les migrants s'ils voulaient montrer l'exemple et qu'ils voulaient que les migrants puissent venir. Ce n'est pas le même contexte, ce sont des personnes qui ont fui la guerre dans de mauvaises conditions. Ils ont donc été étonnés de cette ambivalence. Il avoue avoir été personnellement touché de voir que certains n'accordent pas la même valeur à ces personnes qui ont fui la misère. Et même si cela n'est pas le même contexte, cela a quand même un poids d'avoir signé ce texte après avoir refusé la pétition en question et de ne pas leur accorder la même valeur.

Le Président fait remarquer que les gens changent et évoluent.

8.1 Floraisons sur l'avenue du Millénaire

QUESTIONS

Mme Rüegger dit avoir toujours un souci avec l'avenue du Millénaire car, à présent, certains arbres sont en fleurs, tandis que d'autres ne fleurissent pas parce qu'ils sont morts. Elle rappelle qu'il était question que les arbres soient changés à moyen terme et souhaite connaître le projet en cours.

Comme cela a déjà été dit à plusieurs reprises en commission, **M. Rodriguez** explique que le Service des espaces verts passe régulièrement pour contrôler l'état des arbres et que certains de ces arbres vont effectivement devoir être abattus parce qu'ils sont morts. Le tout est surveillé par les Services.

Mme Rüegger demande si cela est encore prévu pour 2022.

M. Rodriguez l'ignore. Il lui fournira une réponse à cette question lors du prochain Conseil municipal.

8.2 Retour sur le Rugby-Day - Bâches

M. Haas demande pour qu'elle raison des bâches ont été installées tout le long de la route du Pont-du-Centenaire lors du Rugby-Day. De nombreuses familles avec enfants se sont entassées près de ces bâches pour essayer de voir les matchs. Il aurait été sympathique qu'il n'y ait pas de bâches et que les gens qui se baladaient aient pu voir ces beaux moments de sport populaire.

Mme Monbaron lui répond qu'à l'instar des matchs aux Vernets ou à la Praille, ceux-ci ne sont pas gratuits. Il s'agissait d'un match officiel de l'équipe de Suisse de rugby. La Commune a donc été obligée de se plier aux normes et aux règles de la Fédération, raison pour laquelle il y avait ces bâches.

8.3 Installation d'un miroir à l'intersection de la route de Saint-Julien et de la route des Chevaliers-de-Malte

M. Ducrest revient sur la demande d'installation d'un miroir à l'intersection de la route de Saint-Julien et de la route des Chevaliers-de-Malte, demandant ce qu'il en est, si la situation a évolué et si cette installation va pouvoir se faire.

M. Rodriguez lui répond qu'il reviendra avec une réponse ultérieurement.

8.4 Enveloppe d'aide aux entreprises

M. Lenoir demande si les conseillers municipaux peuvent recevoir un exemplaire du nouveau règlement concernant l'enveloppe d'aide aux entreprises.

M. Magnin lui répond qu'à l'instar de la première mouture, ce règlement est public puisqu'il

est adressé aux entreprises. S'ils le désirent, il peut leur être présenté en commission. Il explique que les changements concernent principalement le chiffre d'affaires, afin de permettre à plus d'entreprises de pouvoir demander cette aide.

8.5 Taille des arbres sur la Commune

Comme ils ont pu le lire dans la presse, **M. Tinguely** informe que la Ville de Genève et d'autres communes ont changé leur manière de tailler leurs arbres, de façon à augmenter la part d'ombre que ceux-ci peuvent fournir. Ceci notamment en prévision des étés de plus en plus chauds. Or, à Plan-les-Ouates, les arbres sont taillés de façon très radicale. Il demande si le Conseil administratif souhaite s'inspirer de la politique mise en place à Genève, afin que les arbres conservent davantage de branches, de manière à augmenter la zone d'ombre. En sachant que cela nécessite un changement de pratique et de formation des personnes qui taillent ces arbres.

M. Rodriguez répond qu'il y a un nouveau chef de Service qui, justement, est un spécialiste des arbres et dont une des missions est de revoir ce qui se fait par rapport à la taille des arbres : méthode, ombrage, etc.

8.6 Bâtiment l'Atelier

M. Tinguely, qui a eu l'occasion de passer le soir à côté du bâtiment l'Atelier, se dit assez choqué de voir qu'il y a des télévisions sur toute la longueur de ce bâtiment. Ce sont des panneaux publicitaires animés, qui sont allumés toute la nuit et qui créent un fort éclairage autour. Et existe un règlement pour l'installation des enseignes à Plan-les-Ouates et il ne comprend pas comment ce bâtiment a pu obtenir l'autorisation d'installer de telles installations à son rez-de-chaussée. Il trouve aberrant que dans la zone industrielle, où il n'y a personne le soir, il y ait ces films et vidéos qui éclairent tous les alentours et il demande si la Commune a donné son accord à cela.

Mme Monbaron avoue n'avoir jamais vu ces télévisions et demande où elles se trouvent exactement sur le bâtiment.

M. Tinguely explique qu'il y en a de chaque côté de la porte d'entrée, ainsi que sur la façade.

Mme Monbaron prend bonne note de cette question. Elle va se renseigner et reviendra avec une réponse lors du prochain Conseil municipal. Et effectivement, elle confirme qu'une loi a été votée au Grand Conseil pour diminuer la luminosité la nuit.

8.7 Travaux en cours route de Bardonnex

M. Reversy revient sur les travaux en cours à la route de Bardonnex. Lors du dernier Conseil municipal, le Conseil administratif leur a expliqué que l'accès par les camions se fera depuis la route de Saint-Julien et qu'il n'y avait pas de problème par rapport au village d'Arare. Or, quel a été son étonnement lundi matin en découvrant que la route de Bardonnex est entièrement coupée à la circulation, sans que les habitants d'Arare n'aient reçu la moindre information à ce sujet. Et qui plus est, cela oblige les habitants d'Arare et les personnes qui empruntent cet accès à contrevenir aux panneaux de circulation et donc à être dans l'illégalité lorsqu'ils tournent à gauche en venant depuis le chemin des Vaulx, au lieu de tourner à droite comme il se devrait, le matin et inversement l'après-midi. Et au vu des traces laissées, il est clair que les camions empruntent également la route de Bardonnex pour entrer et sortir du chantier. Sa question est donc multiple ; il souhaite savoir comment il se fait que les riverains n'aient pas été informés que la route serait fermée et s'interroge quant aux problèmes légaux de tourner à gauche en direction de la Châtière.

Mme Monbaron explique que la Commune n'est pas au courant de cela. Elle a personnellement vu le tout petit écriteau qui se trouve près de la fontaine d'Arare, mais qui n'est pas du tout pratique à voir parce que lorsque l'on passe en voiture il faut vraiment sortir la tête de l'autre côté pour arriver à le lire. Il est tellement petit qu'elle l'a vu, mais qu'elle ne se rappelle plus ce qui était marqué dessus, si ce n'est qu'effectivement la route serait fermée. Sauf erreur, cela ne devrait être que pour quelques jours. D'après ce qu'elle a compris, cela n'a pas de rapport avec les travaux sur la maison qui doit être rénovée, car pour ces travaux-là, l'accès se fera par la route de Saint-Julien ; elle a pu voir effectivement que tout le chemin est déjà tracé à l'intérieur de la parcelle. En tout cas, elle n'avait pas compris que c'était pour ce chantier-là et il lui semblait que cela ne durait que très peu de jours.

M. Reversy convient alors que le chantier profite peut-être de cette fermeture, mais en tout cas les traces de boues laissées sur la route montrent clairement que c'est devenu un accès au chantier.

Mme Monbaron l'informe qu'elle va se renseigner.

8.8 Audio mobile

M. Seydoux demande si l'audio mobile qui se trouve sur le site de la Suva est uniquement à destination des entreprises ou s'il est destiné au public. Et si tel est le cas, il trouve assez intéressant qu'ils puissent avoir ce service de dépistage pour l'ouïe pour la population sur la Commune. Même s'il sait que le bus est en priorité réservé pour les entreprises.

M. Magnin explique qu'il s'agit effectivement d'un programme de prévention porté par la Suva, à l'aide de son audio mobile qui est installé sur l'esplanade devant la salle communale. Ce bus Suva, qui a été sollicité par les Ressources Humaines de Plan-les-Ouates, est aussi accessible aux entreprises de Plan-les-Ouates. Il est donc effectivement réservé aux entreprises et aux personnes dont les métiers pourraient les faire souffrir du bruit. Pour l'instant ils n'ont pas été plus loin sur les objectifs, mais rien ne les empêche de se renseigner pour savoir s'ils veulent faire une prévention toutes populations. Cela étant, l'objectif de la Suva n'est pas de prendre le travail payant des médecins et des orthophonistes.

8.9 Parcs à chiens

M. Haas informe qu'il y a, chez lui, une association de bouviers suisses et qu'ils sont éleveurs canins dans la famille. Il côtoie donc de nombreux propriétaires de chiens sur la Commune et il semblerait qu'il n'y ait pas assez de parcs à chiens à Plan-les-Ouates. Il y a quelques années, il avait demandé à ce qu'il y ait un plan détaillé des parcs pour les enfants de moins de quatre ans. Aujourd'hui, il demande s'il est possible de faire de même pour les chiens.

Mme Monbaron va pouvoir lui répondre très rapidement parce qu'en fait, il n'y a pas de parc pour les chiens à Plan-les-Ouates. Et c'est une volonté de ne pas en mettre par rapport à certaines communes. Il s'agit d'un choix qui avait été fait à l'époque, mais qui peut toujours être remis en question. Ceci, simplement pour deux raisons : s'ils se rendaient dans les parcs à chiens de Lancy, ils verraient qu'ils n'aimeraient pas trouver leurs toilettes dans l'état où leur chien trouve les parcs à chiens. Ceux-ci sont remplis de crottes que personne ne ramasse, les gens sont là, sont assis sur le banc, ils fument une cigarette, laissent tous les mégots par terre et ne font pas cas de leur chien qui est dans le parc. Pas tous les maîtres agissent ainsi, bien sûr, mais certains. Elle en voit certains, dans le parc à chiens à côté de chez elle, qui viennent en voiture et qui lavent leur voiture pendant que le chien est tout seul dans le parc, tandis que d'autres posent leur chien dans le parc et rentrent chez eux pour faire tourner leur lessive, pendant que le chien squatte le parc et qu'il n'y a personne pour s'en occuper. Ce sont différentes situations qui existent et dont il faut se rendre compte. Autant de raisons pour

lesquelles la Commune avait privilégié le fait de ne pas avoir de parc à chiens sur la Commune. Les gens ont des chiens mieux éduqués quand ils doivent les lâcher dans des espaces de liberté, plutôt que de les lâcher dans un parc où ils ne peuvent pas s'enfuir. Et le choix est d'avoir un maximum de chiens qui répondent à leur maître et qui obéissent. D'autre part, il y a, sur le grand côté de la Butte, un espace de liberté pour chiens et il y a également la campagne.

8.10 Rénovations thermiques

M. Favre se réfère à un article paru dans un grand journal du matin de Genève, intitulé '*Trois communes s'allient pour accélérer les rénovations thermique*'. En effet, trois communes se sont regroupées pour aider administrativement et techniquement les propriétaires d'immeubles, dont elles-mêmes, afin d'améliorer la qualité thermique et faire des économies d'énergie dans ces immeubles. Il demande s'il est opportun pour leur Commune de s'intéresser à une telle démarche.

M. Magnin prend bonne note de cette question à laquelle il sera répondu lors du prochain Conseil municipal.

DIVERS

Don des jetons de présence

M. Dupraz propose, sur base volontaire, que chaque personne qui le désire signifie au secrétariat qu'il donne ses deux jetons de présence de ce soir à la Chaîne du Bonheur. A l'image du Conseil administratif qui a fait un don à la Chaîne du Bonheur, il trouverait bien que le Conseil municipal fasse également un geste.

9.1 Remarque sur les propos de M. Magnin concernant 'la Hotte du Père-Noël'

M. Seydoux revient sur le terme 'Hotte du Père-Noël' utilisé tout à l'heure par leur magistrat. Terme qu'il estime peu respectueux pour la centaine de personnes de la société civile qui avait participé à l'époque à déterminer les besoins du volet sportif de ce quartier. Il tient juste à dire que leur programme était moins ambitieux que ce qui a été proposé dans l'exposé des motifs et que l'ensemble avait été évalué à peu près à CHF 150'000'000.-. Il tient simplement à redonner ces éléments de fait. Certes, cela ne touche pas M. Magnin, puisque l'inertie du Conseil administratif fait que ces choses se sont faites, mais que ce dernier n'était pas magistrat à l'époque. Il souhaite simplement remettre ceci dans son contexte.

M. Magnin le remercie de ces précisions parce qu'effectivement, en prenant la suite de ce groupe, ils ont dû consoler un certain nombre de déçus, sachant que certains ont vraiment cru à leurs différents projets et que malheureusement, tout n'a pas pu être fait et que d'autres options ont dû être choisies. Il rappelle, pour mémoire également, qu'en 2001 déjà, au moment où le plan directeur de quartier délimitait la Pièce D comme lieu de sports et loisirs, il y avait déjà eu une proposition au Conseil municipal de construire trois salles de sports, une patinoire et un bassin de natation de 50 mètres. Finalement, les choses ont besoin de temps pour arriver à une programmation qui ressemble beaucoup à ce qui était souhaité à l'époque, puisqu'il y aura une salle de sports, une patinoire, un bassin olympique et d'autres éléments, comme le tennis qui viendront sur ce secteur. Et ils espèrent bien aboutir dans les délais qu'ils souhaitent de plus en plus rapprochés.

9.2 Emission 'Passe-moi les jumelles'

M. Torri les invite à regarder une très belle émission qui s'appelle 'Passe-moi les jumelles', dans laquelle il devrait y avoir ¼ d'heure d'interview de M. Jo Fontaine qui a réalisé quelques œuvres d'art à Plan-les-Ouates.

M. Magnin confirme que M. Jo Fontaine a été mandaté pour certaines sculptures sur Plan-les-Ouates. A l'appel de M. Torri, il recommande donc aux conseillers municipaux de regarder le travail de M. Jo Fontaine dans le cadre de cette émission.

9.3 Remerciements pour la rénovation du chemin du Milly

M. Favre a constaté que le chemin du Milly a été rénové, les trous ont été bouchés avec du bitume. C'est un bon début et il tient à remercier le Conseil administratif et les Services pour cela. Mais s'ils ne peuvent plus se casser de jambe, ils peuvent encore se tordre une cheville. Et les voitures passent toujours sur le terrain agricole pour se croiser. Il imagine donc que le dossier a pris son envol et que dans un temps relativement proche ils pourront à nouveau appeler cela un chemin.

9.4 Remerciements au club organisateur du Rugby Day

Mme Monbaron tient, quant à elle, à adresser des remerciements, ce qu'elle a oublié de faire dans ses communications. Elle souhaite, en effet, adresser ses remerciements au club organisateur du Rugby Day, à savoir le Rugby Club de Plan-les-Ouates qui, comme pour les éditions précédentes ont organisé cette journée à la perfection Plus de 80 bénévoles du Club étaient présents toute la journée ; ils ont œuvré sans relâche, que ce soit sur les parkings ou aux abords des terrains. Et une heure après la fin des matchs, il n'y avait déjà plus un verre ou un déchet par terre, ni de banderoles publicitaires au bord du terrain. Il faut donc les féliciter et les remercier d'animer leur Commune d'une aussi belle façon.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 22H50 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 9 du présent procès-verbal.

La Secrétaire
Alexandra SAAS

Le Président
Philippe ROCHETIN

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Environnement et infrastructures du 21 février**
- b) Sociale et enfance du 24 février**
- c) Sécurité du 28 février**
- d) Sports du 3 mars**
- e) Commissions réunies du 7 mars**
- f) Finances du 10 mars**

Annexe 1)

D 59-2022 R : Crédit d'engagement de CHF 1'650'000.- en vue de réaliser un mandat d'études parallèles pour les équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Annexe 2)

D 62-2022 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 82'000.- pour la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont à Plan-les-Ouates

Annexe 3)

D 63-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la mise en oeuvre d'un plan de site pour le village de Saconnex-d'Arve Dessus

Annexe 4)

D 64-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 1'200'000.- pour l'acquisition de la part de copropriété de 50% de la parcelle N° 3'269 sise route des Chevaliers-de-Malte 60 à Saconnex-d'Arve Dessous

Annexe 5)

D 65-2022 P : Crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour l'étude en vue de la rénovation et la transformation de l'habitation sise sur la parcelle N° 3269 à la route des Chevaliers-de-Malte 60 à Saconnex-d'Arve Dessous

Annexe 6)

M 19-2021 R : Pour rendre possible un accès à la fibre optique à tous les habitant(e)s et travailleurs(ses) de la commune de Plan-les-Ouates

Annexe 7)

M 23-2022 P : Le cheval de trait : le moteur pour un transport écologique des déchets et la ~~fid~~ des parcs

Annexe 8)

M 24-2022 P : Aide pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine

Annexe 9)

Questions du public

